

2011 - 2016

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 21 MAI 2012 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(11)

Présidence : M. Jean-Pierre Wolhauser

Présents : 68 Conseillers généraux
5 Conseillers communaux

Excusés : M. Andreas Burri
M. Louis Castella
Mme Sandra Daguët
Mme Claudine Esseiva
M. Thierry Gachet
M. Kevin Grangier
Mme Eva Heimgärtner
M. Pierre Kilchenmann
M. Pierre Marchioni
Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus
Mme Marie-Angèle Poupon

Absent : M. Pierre Horner

Scrutateurs : M. Jean-Noël Gex
M. René Marty
M. François Miche
Mme Karine Siegwart
Mme Isabelle Teufel
M. Richard Wolf

Assiste à la séance : M. Jacques Pollet, Chef de service des Finances

Secrétariat : Mme Catherine Agustoni
M. André Pillonel

ooo

Séance du 21 mai 2012

Ordre du jour

Le Président salue les membres du Conseil communal, ses collègues du Conseil général, les membres de l'Administration communale, les visiteurs présents dans la tribune, ainsi que les représentants de la presse.

"J'adresse un salut particulier à M. O. Collaud, Président de la première année de la législature qui a démissionné de notre assemblée.

Je constate que la convocation du 4 mai 2012 contenant l'ordre du jour de la présente séance et de l'éventuelle séance de relevée du 22 mai 2012 a été envoyée dans les délais légal et réglementaire. Concernant cet ordre du jour, je vous communique deux modifications et une correction. Le point 5 'rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n°1, ancienne proposition n° 16 de MM. Pascal Wicht (UDC) et Louis Castella (UDC), ainsi que de 10 cosignataires lui demandant de fournir une fois l'an une information concernant les biens immobiliers (bâtiments, appartements, locaux...) propriété de la Ville, des Services industriels ou de la CPPVF' sera traité lors de la séance du Conseil général du 25 juin 2012. Quant au rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 4 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 22 cosignataires lui demandant que la Ville de Fribourg s'engage pour la fermeture immédiate de la centrale nucléaire de Mühleberg et s'inscrive au comité 'Mühleberg-illimité-non', il a d'ores et déjà été traité en séance du 30 avril 2012. Ce point est donc rayé du rôle.

*Enfin, sous le point 'réponses aux questions', il faut lire sous la question n° 60 de **M. Pierre Marchioni (UDC)** et non de M. Stanislas Rück (DC/VL). Y a-t-il des remarques formelles quant à cet ordre du jour rectifié ?*

Tel n'est pas le cas.

L'ordre des débats sera dès lors le suivant :

1. Communications du Président
 - A : Discours inaugural de l'année présidentielle
 - B : Communications proprement dites;
2. Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2011 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message n°15 intégré au fascicule des comptes;

Comptes généraux de la Commune : Mme Madeleine Genoud-Page,
Directrice des Finances
Rapport de la Commission financière

Chaque membre du Conseil communal défendra les comptes et le rapport de gestion de la Direction
3. Adoption d'une dépense non prévue au budget 2012 de 40'000 francs pour la modification du nom de l'arrêt CFF "Fribourg/Freiburg" – rapport n° I;

Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal : M. Pierre-Alain Clément, Syndic

Séance du 21 mai 2012

Ordre du jour (suite)

4. Approbation d'une dépense imprévisible et urgente de 35'800 francs pour l'achat d'un véhicule – rapport n°2;
Rapport de la Commission financière
Représentante du Conseil communal : Mme Antoinette de Weck, Directrice des Affaires sociales
5. Rapport du Conseil communal au sujet du postulat n° 90 de MM. Pascal Wicht (UDC) et Daniel Gander (UDC), ainsi que de 24 cosignataires, lui demandant de prendre des mesures pour assurer la sécurité des personnes âgées ou handicapées sur les passages piétons réglés par des feux;
6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 91 de M. Gerhard Schneider (PS) – repris par M. Christoph Allenspach (PS) – et de 16 cosignataires lui demandant d'augmenter les économies d'électricité lors du remplacement de l'éclairage public de 45 à 70-75 %;
7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 1 de M. Pius Odermatt (PS) et de Mme Marine Jordan (PS), ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant d'élaborer un concept des besoins des personnes âgées en ville de Fribourg;
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 3 de MM. Marc-David Henninger (PS), Guy-Noël Jelk (PS) et François Miche (PS), ainsi que de 29 cosignataires, lui demandant un terrain de "street hockey / inline hockey" sur le territoire communal;
9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 5 de M. Pierre-Olivier Nobs (PCS) et de 39 cosignataires lui demandant de dresser l'inventaire et d'évaluer le potentiel solaire photovoltaïque et thermique de tous les bâtiments appartenant à la Commune;
10. Décision quant à la transmission des postulats :
 - n° 42 de M. Christoph Allenspach (PS), ainsi que des 10 autres membres de la Commission de l'Edilité, demandant au Conseil communal une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments scolaires de la Heitera;
 - n° 43 de MM. Georges Rhally (DC/VL) et Jean-Jacques Métrailler (Lib. Ind.), ainsi que de 19 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier l'aménagement d'un cheminement piéton entre Monséjour et la Vignettaz;
 - n° 44 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de M. Pierre-Olivier Nobs (PCS), ainsi que de 37 cosignataires, demandant au Conseil communal la plantation d'arbres et d'arbustes fruitiers indigènes autour des écoles;
 - n° 45 de Mme Gisela Kilde (DC/VL) et de M. Georges Rhally (DC/VL), ainsi que de 15 cosignataires, demandant au Conseil communal que pour toute nouvelle construction ou rénovation d'un bâtiment appartenant à la Commune, soit élaboré un concept de recours à des énergies renouvelables;
 - n° 46 de M. Pius Odermatt (PS) et de Mmes Marine Jordan (PS) et Marie-Angèle Poupon (PS), ainsi que de 32

Séance du 21 mai 2012

Ordre du jour (suite)

cosignataires, demandant au Conseil communal la mise à disposition de places de jeux de type "Robinson";

- n° 47 de M. Pierre-Olivier Nobs (PCS), de Mme Claudine Esseiva (PLR) et de MM. Pierre Marchioni (UDC) et Stanislas Rück (DC/VL), ainsi que de 40 cosignataires, demandant au Conseil communal la réalisation d'une thermographie aérienne des toits de tous les bâtiments de notre commune;

11. Réponses aux questions :

- n° 53 de M. Marc-David Henninger (PS) relative au bilinguisme dans les écoles de la ville de Fribourg;
- n° 56 de Mme Marina Flores (UDC) relative aux déjections canines sur des lieux fréquentés;
- n° 57 de M. Kevin Grangier (UDC) relative aux devoirs des cyclistes;
- n° 60 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative au contrôle de l'utilisation des subventions versées par la Ville de Fribourg, en particulier à l'organisation CCSI/SOS Racisme;
- n° 62 de M. Stanislas Rück (DC/VL) relative aux déchets encombrants amenés aux Neigles;
- n° 63 de Mme Lise-Marie Graden (PS) relative au sort du complexe du cinéma Corso;

12. Divers.

ooo

1. Communications du Président **A. Discours inaugurale de l'année présidentielle**

Le Président prononce l'allocution inaugurale ci-après :

"Mon discours inaugural sera bref compte tenu de l'ordre du jour chargé.

J'adresse tout d'abord mes salutations au Conseil communal en l'assurant de ma considération et mon respect pour le travail complexe et les nombreuses obligations qu'il assume. Je salue son esprit d'ouverture par les communiqués de presse qu'il nous envoie et par les informations qu'il nous donne lors de nos séances sur des sujets importants en cours. Nach dem Motto "Lieber zusammen als gegeneinander" lade ich den Gemeinderat ein, mit dem Generalrat zusammen zu arbeiten, um die im Legislaturprogramm 2011-2016 enthaltenen Ziele und Bestrebungen schrittweise realisieren zu können.

Je remercie le personnel communal de son travail. Nous apprécions les heures d'ouverture à la décharge des Neigles le samedi matin, les services de la voirie durant les week-ends au centre ville et lors des manifestations, fêtes et festivals. Il en va de même pour le service d'hiver. Je félicite également les jardiniers de la Ville qui décorent les îlots et parcs de façon plaisante.

Séance du 21 mai 2012

Communications du
Président (suite)

Je m'adresse à la population de la ville de Fribourg. Que vous soyez fribourgeois, confédérés ou étrangers, jeunes ou moins jeunes, je souhaite que vous puissiez vivre dans le respect des autres. Dans une cité où l'on parle plus de 80 langues, où les surfaces constructibles et de délassement sont limitées, où les gens se pressent aux heures de pointe dans les magasins, à la Gare, dans les transports publics et sur les routes, l'observation de règles de conduite est nécessaire.

La voie publique est ouverte à tout le monde. Les gens doivent pouvoir s'y rendre sans être importunés, menacés ou attaqués. Des incivilités comme le 'littering', les bagarres ou rixes, voir celle du 15 mai 2012 à la Gare, ne sont pas tolérables. Elles coûtent cher à la collectivité et doivent être punies.

Je m'adresse à vous, chers collègues du Conseil général. Le mandat que vous exercez est important à double titre:

- 1. Le Conseil général a une longue tradition à Fribourg, puisqu'il a été introduit le 5 mars 1865.*
- 2. Fribourg est la commune centre du canton avec le plus grand nombre d'habitants (38'598 au 31 décembre 2011) et de postes de travail (25'000). Elle abrite la seule université bilingue de Suisse avec ses 10'000 étudiants ainsi que trois hautes écoles et plusieurs écoles cantonales. Fribourg est une ville dynamique, qui bouge et qui doit avancer dans ses projets.*

Ayant pu suivre attentivement vos interventions durant la première année de législature, je ne doute pas que le mandat de politicien de milice vous tiennent à cœur et que vous apportiez vos connaissances fondées et vos observations pertinentes dans les débats.

Si le travail d'un conseiller général comporte pour une part des figures imposées, comme l'approbation des comptes et du rapport de gestion annuel (voir le point 2 de l'ordre du jour de ce soir) ou l'adoption du budget en décembre, l'autre partie, que je nommerai figures libres, qui consiste à déposer des propositions et postulats, est tout aussi importante. Elle nous permet d'apporter une pierre à l'édifice communal qui se construit et se modifie au fil du temps et des moyens financiers.

En tant que citoyen actif, il nous appartient de nous engager au lieu de nous indigner comme le dit S. Hessel dans son petit livre "Indignez-vous !" de 18 pages qui s'est vendu à plus de 3 millions d'exemplaires à travers le monde. Le fait d'avoir les moyens démocratiques pour défendre un point de vue devant les autres est essentiel pour la survie de notre Etat et pour l'évolution de notre société.

Saviez-vous que le Conseil général fête cette année son 30^{ème} anniversaire depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les communes, le 1^{er} janvier 1982 ? Cette loi a instauré la présidence par l'un ou l'une de ses pairs pendant un an. La première présidente fut Madame R. Crausaz, future première Conseillère d'Etat en 1986, et le premier secrétaire, qui est toujours en fonction, M. A. Pillonel que je remercie de son travail assidu et de ses grandes connaissances en la matière.

Séance du 21 mai 2012

Communications du
Président (suite)

Die heutige Eröffnungsrede als Präsident des Generalrates gibt mir die Gelegenheit einige Worte an Sie zu richten, bezüglich der Vergangenheit und Gegenwart dieser Stadt, die mir am Herzen liegt.

Die Stadt hat sich in den letzten 10 Jahren baulich stark verändert. Öffentliche Bauten und Anlagen auf dem Plateau de Pérolles, im St. Léonard und das neue Gastspielhaus 'Equilibre' sind entstanden und werden rege genutzt. In einigen Quartieren wurden Wohnblöcke und Einkaufszentren bzw. -läden gebaut, in anderen Quartieren Ein- oder Mehrfamilienhäuser. Diese öffentliche und private Bautätigkeit hat die Attraktivität der Stadt verstärkt. Die früheren Zeiten, in denen es nur Baustellen auf den Strassen gab und Freiburg unter den Jugendlichen "Retrograd" genannt wurde, sind definitiv vorbei.

Neue grosse öffentliche Projekte sind im Gange resp. in Planung. Zu den Ersten gehört die Poya-Brücke mit dem Tunnel und der unterirdischen Führung im Saint-Leonard, die in zwei Jahren eröffnet werden soll. Die gut 850m lange Poya-Brücke, die Sie hinter mir erblicken können, mit einer Spannweite der Schrägseile von 196 m, wird ein technisch einmaliges Meisterwerk in der Schweiz sein. Die neue Kantonalstrasse soll das Burgquartier vom Transitverkehr entlasten. Zweifellos wird sich das Leben in diesem historischen Quartier stark verändern.

Der Gemeinderat tut gut daran, die berechtigten Interessen der Einwohner, Geschäftsleute und Angestellten, die im Burgquartier leben und arbeiten, in der Planung der Begleitmassnahmen zur Poya-Brücke zu berücksichtigen und diese nicht vor vollendete Tatsachen zu stellen. In Verkehrsfragen sind Lösungen für ein intelligentes Miteinander aller Verkehrsteilnehmer gefragt. Es gibt nicht nur Schwarz-Weiss oder Entweder-Oder.

Ich danke Ihnen für Ihr aktives Mitwirken zum Wohl der Bevölkerung dieser lebenswerten Stadt und hoffe auf eine gute Zusammenarbeit im zweiten Jahr der Legislaturperiode.

Vive la Ville de Fribourg, ses autorités et sa population."
(Applaudissements).

B. Communications proprement dites

Le Président déclare ce qui suit :

"M. O. Collaud a démissionné du Conseil général par lettre du 8 mai 2012. Au nom du Conseil général, je remercie M. Collaud de son travail au sein de notre assemblée et lui souhaite beaucoup de succès dans son poste de juriste auprès de la Préfecture de la Sarine. (Applaudissements).

Nul doute que votre activité dans ce Conseil vous sera utile. Encore une fois Bravo et Merci !

Pour succéder à M. Collaud, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à notre nouveau collègue M. M. Parpan qui a été proclamé Conseiller général par le Conseil communal le 8 mai 2012. Il a été assermenté par le Préfet de la Sarine ce matin. Je vous félicite et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de votre mandat."

Séance du 21 mai 2012

Communications
Président (suite)

du

M. Mario Parpan (Verts) se présente à ses collègues qui l'applaudissent.

Le Président poursuit en ses termes :

"Le Bureau du Conseil général et le Conseil communal ont pris congé le 3 mai 2012 de notre collègue émérite M. P. Wandeler qui a siégé pendant 35 ans dans cette salle et lui a remis le traditionnel vitrail auquel ont droit les membres démissionnaires de notre Conseil après plus vingt ans de mandat.

M. C.-A. Ridoré, Préfet de la Sarine, m'a contacté, puis par le truchement de son secrétariat, les membres du Bureau, pour la tenue prochainement d'une séance réunissant, outre ceux de Fribourg, les représentants des Bureaux des Conseils généraux de Belfaux, Marly et Villars-sur-Glâne au sujet du plan de fusion qui doit être élaboré jusqu'au 30 juin 2012.

Le secrétariat du Conseil général a reçu cet après-midi la réponse datée du 22 mai 2012 – c'est donc demain – de la Poste Suisse à la résolution votée par le Conseil général lors de notre dernière séance le 30 avril 2012, concernant la fermeture des bureaux de poste du Bourg et de la Neuveville. Je renonce à vous lire les trois pages de cette réponse ci-après, qui vous sera également transmise demain par courriel :

"Votre lettre du 4 mai 2012 a retenu toute mon attention. J'apprécie votre engagement en faveur de la desserte postale à Fribourg et j'ai le plaisir de vous répondre ce qui suit.

La ville de Fribourg compte aujourd'hui environ 36'000 habitantes et habitants et abrite 25'000 postes de travail. Vu cette évolution, les autorités communales s'occupent depuis longtemps de projets en matière de logement et de transport. Le réseau postal est quant à lui en grande partie hérité du passé.

En raison de l'évolution du mode de vie, due principalement à l'essor des moyens de communication électroniques et à la concurrence accrue sur le marché postal, la demande de prestations postales est en recul dans toute la Suisse. Les guichets postaux de Fribourg n'échappent pas à cette tendance. En outre, les filiales du Bourg et de la Neuveville ne répondent plus aux besoins actuels en ce qui concerne les habitudes et l'accueil des clients, ainsi que la logistique et l'infrastructure. Il faut aussi considérer que la construction du pont de la Poya changera l'accès au quartier du Bourg et le développement du site Cardinal créera un nouvel axe essentiel. Par ailleurs, des investissements importants ont été consentis dans les offices de poste de Fribourg 1 et de Fribourg 5 Pérolles.

Dans ce contexte, la Poste a pris contact avec le Conseil communal en juillet 2011 afin de connaître les priorités de celle-ci en matière de développement et d'examiner ensemble des possibilités d'aménagement de la desserte postale. Pour la Poste comme pour les autorités, l'objectif était de continuer à assurer une offre de qualité qui ouvre la demande dans les quartiers. De plus, il a été convenu que les éventuelles décisions seraient mises en œuvre au travers d'une collaboration.

Dans le cadre des discussions, la Commune a pris acte de la proposition de la Poste de remplacer la filiale de Fribourg 2 Bourg par un office de poste avec nouvel agencement. Ce type de point d'accès est exploité par la Poste et ressemble à un office de poste traditionnel.

L'objectif est d'améliorer l'accès aux services postaux grâce à une proximité avec les clients privés et à des guichets ouverts. L'offre inclut le dépôt d'envois, la vente d'articles et de produits de tiers, les virements (versements sans numéraire, c'est-à-dire avec la PostFinance Card et les cartes bancaires Maestro) et les prélèvements d'argent (avec la PostFinance Card).

La filiale Fribourg 4 Neuveville sera transformée en agence postale. Le modèle de la 'Poste chez un partenaire' (p. ex. des détaillants) propose presque toutes les

Séance du 21 mai 2012

Communications
Président (suite)

du prestations sollicitées quotidiennement dans un office de poste traditionnel. Les clients disposent d'une balance en libre-service pour déposer leurs lettres et leurs colis. Par ailleurs, ils peuvent retirer des envois et acheter des timbres-poste. Grâce à la PostFinance Card et aux cartes bancaires Maestro, il est possible d'effectuer des versements. Pour les retraits, la PostFinance Card est nécessaire. Les heures d'ouverture élargies constituent une autre caractéristique importante de l'agence.

Bilan : en ville de Fribourg, nous souhaitons garder le même nombre de points de vente qu'aujourd'hui, mais, en raison de la vétusté des locaux et de problèmes liés à la sécurité, deux d'entre eux sous une forme alternative, mieux adaptée à leur fréquentation. La recherche des sites pour la réalisation de l'office de poste avec nouvel agencement et de l'agence postale est en cours. Le personnel concerné par la suppression de la filiale actuelle se verra proposer en temps utile un emploi de même valeur à proximité. Il n'y aura donc pas de licenciements économiques.

Les 28 et 29 mars 2012, nous avons informé pour la première fois notre personnel, le public, ainsi que les associations de quartier concernés au sujet de nos intentions. La date et le déroulement de cette communication ont été préalablement convenus avec le Conseil communal. Par la suite, les associations de quartier de l'Auge et de la Neuveville ont adressé un courrier à notre responsable du secteur de vente Gruyère. Une rencontre avec les représentants de ces associations de quartier est prévue le 29 mai 2012. A cette occasion, nous exposerons encore une fois les réflexions qui nous ont guidées dans le cadre de cette affaire. Il faut cependant savoir qu'en ce qui nous concerne, nous ne voyons aucune raison de renoncer aux solutions trouvées en accord avec le Conseil communal, qui ont déjà fait leurs preuves dans de nombreuses localités. Dès que des nouvelles seront connues, la Poste en informera ses collaboratrices et ses collaborateurs, ainsi que les autorités locales, la population et les médias.

En ce qui concerne l'initiative 'En faveur du service public', je peux apporter la réponse suivante : le processus politique d'élaboration du futur cadre juridique dans lequel la Poste sera appelée à évoluer n'est pas encore achevé (voir notamment l'ordonnance relative à la nouvelle législation postale). Dans ce contexte, la Poste s'appuie sur les conditions actuellement en vigueur et sur les mandats qui lui ont été assignés. Il en va de même pour les communes et les cantons. En serait-il autrement, l'économie et la politique se verraient, dans bien des domaines, frappées d'immobilisme pour des années tant les interventions parlementaires à l'examen ou en préparation sur les sujets les plus divers sont nombreuses.

Concrètement, la Poste, confrontée à une baisse de fréquentation des guichets postaux, doit continuer à rechercher et à mettre en œuvre des solutions nouvelles, d'autant plus que le Conseil fédéral exige d'elle qu'elle améliore sans cesse son écoute de la clientèle et sa rentabilité. Par conséquent, elle ne peut que s'opposer aux exigences de statu quo pour le réseau postal. En effet, elle a besoin d'une certaine marge de manœuvre pour s'adapter aux nouvelles habitudes de ses clients et au durcissement de la concurrence.

Mais la Poste n'a pas les mains libres. Elle est tenue d'assurer une desserte postale de base de bonne qualité sur l'ensemble du territoire, et elle en est fière. Ce mandat n'a jamais été remis en question, de même que la rentabilité, considérée comme un but en soi. Tous les changements concernant le réseau des offices de poste sont conformes aux dispositions légales actuellement et interviennent en concertation avec les intéressés.

Il convient également de relever que, depuis des années déjà, des alternatives aux offices de poste classiques, telles l'agence postale ou le service à domicile ('la Poste sur le pas de la porte'), donnent entière satisfaction dans des centaines de localité. Si le moratoire devait être accepté, les discussions actuelles sur ce sujet, déjà bien avancées, perdraient aussitôt toute raison d'être et celles à venir deviendraient caduques. Il en va de même lorsque des communes trouvent elles-mêmes des solutions de rechange au guichet postal.

J'espère que mes explications vous permettront de mieux comprendre nos réflexions et nos motivations.'

Une copie de cette lettre a été envoyée au Conseil communal.

Je vous rappelle enfin qu'il y lieu de signer la liste des présences et que nos débats sont enregistrés."

Séance du 21 mai 2012

**2. Examen et approbation
des comptes et du rap-
port de gestion 2011 de
la Ville de Fribourg et
des Services industriels**

Le Président s'exprime comme suit :

"Je vous rappelle qu'en vertu de l'article 48, alinéa 5 RCG, l'entrée en matière est acquise de plein droit, autant pour les comptes que pour le rapport de gestion. Une demande de renvoi est néanmoins possible pour ces objets."

Discussion générale et entrée en matière

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, fait la déclaration ci-après :

"Le Conseil communal vous présente les comptes de l'exercice 2011 de la Commune qui boucle avec un bénéfice de 1,6 million de francs. Les charges de notre Commune sont bien maîtrisées et pour la cinquième année consécutive, le résultat est généreusement positif. Ce résultat est en amélioration de près de 4 millions de francs par rapport au budget. Nous laissons à la Commission financière le soin de commenter le message du Conseil communal. Nous relèverons uniquement trois éléments particuliers.

Le premier point concerne la péréquation intercommunale. Le Conseil communal s'est énormément engagé pour cette révision législative pendant la précédente législature. Aujourd'hui, nous pouvons en voir concrètement les effets. Nous constatons que les évaluations faites dans le cadre du budget sont confirmées par la réalité des chiffres des comptes. Pour la première fois, nous disposons ainsi d'une image réelle de la mise en place de ces deux pots communs, celui des ressources financés par les communes et celui des besoins financés par l'Etat. Cette nouvelle méthode a véritablement permis une répartition plus claire et plus équitable entre les communes, en gardant un esprit de solidarité entre elles et entre celles qui sont plus riches et celles qui ont moins de moyens.

Mon deuxième commentaire concernera les impôts. Pour la première fois, la totalité des baisses fiscales cantonales de 2009, de 2010 et de 2011 se retrouvent dans le calcul des impôts sur le revenu des personnes physiques. On peut constater aujourd'hui les effets négatifs importants sur la progression de cet impôt. On peut également relever que les commentaires pessimistes de l'époque s'avèrent exacts et que les estimations de l'Etat sur les augmentations et évolutions prévues sont encore en recul pour l'année fiscale 2011. Cette situation est préoccupante, d'autant plus que la population de notre ville est en constante hausse.

En revanche, l'analyse du produit des impôts sur les personnes morales montre que nos estimations étaient quelque peu pessimistes et que l'impact programmé de la crise a été moins marqué soit pour le Canton, soit pour la Commune. Pour rappel, je signale que nous trouvons pour la dernière fois dans ces comptes l'impôt spécial sur les immeubles. Cet impôt sera totalement supprimé des comptes de 2012. Cela représente une perte sèche pour notre Commune d'un million de francs par an.

Quant au troisième point de mon intervention, il concerne la dette publique. Il convient de souligner que cette année encore, la dette à charge du compte de fonctionnement est en diminution. On constate aussi, que selon les critères définis par le Service des communes pour permettre une comparaison entre celles-ci, la dette nette par habitant est

Séance du 21 mai 2012

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2011 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

de 3'419 francs et que les intérêts passifs de nos emprunts représentent seulement 1,83 % du total de nos charges globales contre 4,66 % il y a dix ans.

En conclusion, le Conseil communal se réjouit de la situation financière saine de la Ville de Fribourg, qui possède une fortune désormais de 3 millions de francs, mais il reste prudent et se doit de mettre en garde contre toute éventuelle euphorie au vu des investissements qui s'annoncent. Il prie le Conseil général d'approuver ces comptes 2011."

Rapport de la Commission financière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, donne lecture à l'assemblée du rapport ci-après :

"1. Considérations générales

1.1 Application des dispositions légales et de la décision du Conseil général

Selon les dispositions légales de la loi sur les Communes, il est demandé à la Commission financière de prendre position sur le rapport de l'organe de révision à l'intention du Conseil général, et de lui donner son préavis sous l'angle de l'engagement financier (article 97 Cbis LCo). Le Conseil communal, quant à lui, remet à l'organe de révision tous les documents nécessaires et communique tous les renseignements utiles, par écrit s'il en est requis (article 98d LCo).

La Commission financière a procédé à l'examen des comptes de la Ville de Fribourg en s'appuyant sur le message n° 15 du Conseil communal du 17 avril 2012, sur le rapport de gestion de l'exercice 2011, ainsi que sur le rapport détaillé de la Fiduciaire Jordan SA. Le 8 mai 2012, la Commission s'est entretenue avec les cinq membres du Conseil communal, accompagnés de M. J. Pollet, Chef du service des finances, ainsi qu'avec trois représentants de la Fiduciaire.

Grâce à la clarté et à l'exhaustivité des rapports mis à disposition, aux discussions avec le Conseil communal et avec les représentants de la Fiduciaire, la Commission a pu mener à bien son mandat. Je tiens à remercier ici, au nom de mes collègues de la Commission financière, le Conseil communal de sa disponibilité, ainsi que de l'effort qui a été fait dans la transmission de tous les documents à temps, ce qui a été fort apprécié. Nous avons pu travailler deux week-ends sur ces documents. C'est un luxe.

2. Comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2011

2.1. Prise de position sur l'analyse et les recommandations de la Fiduciaire

La Fiduciaire Jordan SA a présenté un rapport explicatif détaillé et a répondu aux questions lors de la réunion commune avec le Conseil communal. Comme l'année dernière, les vérifications effectuées par l'organe de révision ont conduit à des constatations positives sur la tenue générale des comptes de la Ville. A titre d'exemple, je mentionnerai les trois points suivants:

- *l'organe de révision a pu œuvrer, comme l'année dernière, dans un climat de confiance: la collaboration de*

Séance du 21 mai 2012

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2011 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

l'administration communale pour cet exercice a été très bonne;

- *la comptabilité générale est tenue régulièrement, et est quotidiennement à jour, le classement des pièces et des factures est correctement établi. Les impôts sont facturés régulièrement et l'évolution des recettes fiscales est suivie avec grande attention;*
- *les sondages effectués dans les comptes d'investissement ont démontré que les transactions portent effectivement sur les objets votés par le Conseil général.*

La Commission financière se félicite de l'excellente collaboration entre la Fiduciaire Jordan SA et l'administration communale, et apprécie à sa juste valeur la bonne tenue des comptes de la Ville. La Commission porte également une appréciation positive sur le travail de révision et d'analyse effectués par la Fiduciaire Jordan SA.

L'analyse de la Fiduciaire tant au niveau des procédures qu'en termes de substance, associée aux discussions que nous avons eues avec le Conseil communal, lors de l'examen des comptes mais également – j'aimerais le souligner – au cours de l'année écoulée, conduisent notre Commission à relever les points suivants:

1. *La Commission salue la mise en œuvre de la recommandation faite lors de l'examen des comptes 2010 portant sur la révision des comptes et procédures du Service social. Le constat général de cette révision est positif (bonne tenue des comptes du service). Des recommandations spécifiques à ce secteur ont été faites, et font d'ores et déjà l'objet d'une mise en œuvre par les services compétents.*
2. *Dans le domaine des grands investissements (en particulier la salle de spectacle Equilibre et le site sportif de Saint-Léonard), nous réitérons notre recommandation de l'année dernière sur la nécessité d'un suivi financier serré et régulier des dépenses de construction ainsi que de l'établissement d'un décompte final, soumis à la Commission financière. Par ailleurs, nous soutenons également les autres recommandations comptables faites par la Fiduciaire relatives aux investissements (procédure de réactivation de certains budgets et évaluation sur l'assujettissement à la TVA).*
3. *Sur les 'lourds dossiers' de notre Commune que sont la recapitalisation de la Caisse de pension et la remise en état et l'assainissement des sites pollués, il serait temps d'engager une réflexion sur l'impact financier des risques encourus (ou de partager les résultats de cette réflexion), et sur le niveau d'implication des partenaires (Canton, Confédération).*
4. *Enfin, un dernier point, au niveau comptable, il est apparu, cette année comme l'année dernière, que certaines procédures mériteraient d'être mieux définies et leur mise en œuvre mieux contrôlée. Dans ce contexte, la Commission financière réitère sa recommandation de procéder à un contrôle interne détaillé de l'ensemble des départements sur la période d'une législature et veillera à la réalisation de cette recommandation.*

Séance du 21 mai 2012

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2011 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

2.2 Rapport de synthèse au Conseil général

Les comptes 2011 de la Commune de Fribourg présentent un excédent de revenus de 1'611'452,20 de francs (1'085'850,25 de francs en 2010), alors que le budget 2011 prévoyait un déficit de 2'374'085 francs, soit une amélioration de près de 4 millions de francs par rapport au budget. Au-delà de ce bénéfice de 1,6 million de francs, il faut également remarquer les efforts en dotations supplémentaires de quelque 7 millions de francs par rapport au budget, qui ont été attribués à des amortissements (3 millions), à la réserve de décharges (1,5 million) et à une provision pour débiteurs douteux (2,5 millions). Nous saluons cette politique prudente d'affectation des ressources de la Ville.

On ne peut que se réjouir de ce résultat positif, et relever que pour la cinquième année consécutive, les comptes de la Commune se soldent par un excédent de produits. Cette bonne santé financière, année après année, donne à notre Ville de belles couleurs, et des atouts appréciés ou appréciables dans le contexte de la délicate entreprise de séduction des communes voisines en vue d'un processus de fusion.

L'un des éléments essentiels de ce résultat positif est la bonne tenue des rentrées des impôts sur les bénéfices des sociétés (+ 6,6 millions de francs par rapport au budget). L'économie de la ville, comme celle du canton, est résiliente: elle a réussi à encaisser les effets de la crise économique et financière de 2008. Plus inquiétante – comme l'a souligné Mme la Directrice des Finances – est l'évolution négative des recettes sur le revenu des personnes physiques. Alors que la population légale de la ville augmente cette année encore, les recettes fiscales baissent. Cette évolution s'explique en grande partie par les décisions prises au niveau cantonal de baisser la fiscalité des personnes physiques.

Si certains éléments du ménage communal soulèvent des préoccupations, l'évaluation reste globalement positive, et la gestion financière rigoureuse du Conseil communal est à saluer :

- *Cette année encore, le coût du service de sa dette a notablement diminué par rapport au budget et surtout par rapport aux comptes de l'année précédente (cf. tableau page 23 du message), résultat à mettre en parallèle avec la baisse régulière des taux d'intérêts moyens, due à la consolidation d'emprunts à des taux plus faibles, mais également à la gestion communale stricte des investissements. Nous saluons, une fois encore le plafond de 7,2 millions de francs d'amortissements annuels.*
- *La dette publique brute continue de diminuer, même si cette diminution est moins spectaculaire que celles des années précédentes (tableau page 21). Par conséquent, la dette brute par habitant diminue également pour s'élever à 3'301 francs/habitant (cf. page 44 du rapport de gestion). Sur ce point, je suis troublée, parce que Mme la Directrice des Finances a un autre chiffre, même s'il ne s'agit que d'une centaine de francs.*

Ces indicateurs démontrent que la situation financière de la Ville est saine. Cette évolution positive est bienvenue et elle est à mettre en perspective des grands défis futurs de notre Commune (coûts de la Caisse de pension, de l'assainissement des décharges et des nouveaux

Séance du 21 mai 2012

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2011 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

investissements): mieux vaut être bien armé pour affronter ces défis de taille !

La Commission salue également la décision d'amortir en totalité les frais liés à la capitalisation de la Caisse de pension de la Ville de Fribourg effectués en 2006, et s'élevant à près de 3 millions de francs.

Les aspects positifs de la gestion de la Commune sont également le produit des compétences des collaboratrices et collaborateurs de la Ville, en particulier de M. Pollet, Chef du service des Finances, que nous remercions.

2.3. Préavis

La Commission financière, à l'unanimité des membres présents lors de sa réunion du 8 mai 2012, propose au Conseil général d'approuver les comptes de l'exercice 2011 tels qu'ils ressortent du document 'Ville de Fribourg - Comptes de l'exercice 2011', soit un total de revenus de 225'278'240,58 francs et un total des charges de 223'666'788,38 francs d'où un excédent de revenus de 1'611'452,20 francs.

3. Comptes des Services industriels pour l'exercice 2011

3.1. Attribution du mandat de révision

L'article 58 littéra d du règlement d'exécution de la loi sur les communes dispose que les comptes des établissements communaux sont vérifiés par l'organe de révision de la commune. En application de cette disposition, les comptes des Services industriels pour l'exercice 2011 ont également été vérifiés par la Fiduciaire Jordan SA.

3.2. Prise de position sur l'analyse de la Fiduciaire

Suite à la révision effectuée par la Fiduciaire et aux discussions avec les différents acteurs, la Commission financière prend acte des comptes annuels des Services industriels pour l'exercice 2011. Elle réitère la recommandation qu'elle a faite lors de l'examen du budget 2012 relative à une adaptation de la comptabilité des Services industriels aux normes en vigueur pour les communes ou du moins à un rapprochement. L'objectif est d'avoir une meilleure lisibilité dans les comptes et de faciliter la comparaison avec les comptes de la Commune.

3.3. Préavis et proposition de suivi

La Commission financière, à l'unanimité des membres présents lors du vote d'ensemble, propose au Conseil général d'approuver les comptes de l'exercice 2011 des Services industriels tels qu'ils ressortent du document 'Ville de Fribourg - Comptes de l'exercice 2011', soit un total de revenus de 14'492'867,11 francs et un total des charges de 14'431'405,41 francs d'où un excédent de revenus de 61'461,70 francs.

4. Rapport de gestion de l'exercice 2011

Le rapport de gestion du Conseil communal représente un outil utile pour les conseillères et conseillers généraux qui leur permet de se familiariser avec les multiples activités du ménage communal, et d'accéder aux données statistiques. La Commission financière s'y est plongée,

Séance du 21 mai 2012

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2011 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

cette année encore, avec grand intérêt, et a démontré, lors de la discussion de ce rapport avec le Conseil communal, sa vive curiosité sur de nombreux sujets.

La Commission réitère sa requête de l'année dernière sur l'utilité d'avoir une note introductive pour chaque direction, décrivant les principales activités et objectifs. Un tel ajout analytique permettra de donner de la cohérence et plus de sens au rapport de gestion.

Selon les dispositions de l'article 95 bis de la LCo, le Conseil général se prononce directement sur la gestion du Conseil communal. La Commission financière ne formule donc pas de préavis au sujet du rapport de gestion.

La Commission financière aimerait adresser ses remerciements au Conseil communal, aux chefs de service et aux collaborateurs pour leur engagement de tous les instants. Un merci particulier à M. A. Pillonel, qui a établi rapidement les procès-verbaux."

Rapport du groupe socialiste

Mme Adeline Jungo (PS) donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

"Lors de sa dernière séance, le groupe socialiste a examiné attentivement les comptes et la gestion de l'exercice 2011 de la Ville de Fribourg et en a discuté. Nous tenons tout d'abord à saluer le travail du Conseil communal et du service des Finances et remercions toutes les personnes ayant participé à l'élaboration de ces documents.

Selon le groupe socialiste, les résultats des comptes sont exceptionnels car, pour la cinquième année consécutive, ils sont positifs et présentent un excédent de revenu de 1'611'452 francs.

Cependant, le groupe socialiste s'est posé plusieurs questions et a formulé des remarques concernant les points suivants. Tout d'abord, nous nous sommes interrogés sur l'écart d'environ 250'000 francs relatif aux salaires des concierges. Ensuite, le groupe socialiste souhaiterait savoir précisément à quoi correspondent les 420'000 francs de revenus classés sous 'Divers' dans les comptes de l'Aide sociale.

Par ailleurs, en matière de la politique du personnel, le groupe socialiste déplore un manque criant de femmes au sein du personnel d'encadrement de la Commune. Tout en étant conscient des difficultés de recruter du personnel, le groupe socialiste encourage vivement le Conseil communal à changer cet état de fait, en améliorant la flexibilité des modes de travail, notamment en favorisant les temps partiels ou les partages de poste ('jobs sharings').

Enfin, il est à relever que le nombre d'apprenti(e)s employé(e)s par la Commune de Fribourg pourrait être augmenté.

C'est avec ces considérations de détail que le groupe socialiste approuve les comptes de l'exercice 2011 ainsi que ceux des Services industriels de la Ville et prend acte du rapport de gestion."

Séance du 21 mai 2012

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2011 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

M. François Ingold (Verts) fait la déclaration ci-après :

"Une fois n'est pas coutume, le groupe des Verts se félicite de l'état des comptes communaux. Si l'année passée, la métaphore nautique était de mise, aujourd'hui avec des comptes comme ceux qui nous sont présentés, il serait plus à propos de parler de vol à voile, mais mes compétences en aile delta étant ce qu'elles sont, je ferai une intervention moins allégorique.

Les finances de la Commune semblent tenir une santé de fer ou plutôt jouissent d'un certain savoir-faire. Mais, n'en prenons peut-être pas trop vite goût, peut-être que nous nous rappellerons de cette époque comme une époque bénie des dieux. Nous en parlerons avec la nostalgie des anciens dans un récit de Pagnol, comme de l'époque J. Pollet. Ne nous méprenons pas, même si, comme le dit le poète latin Plaute, on préférera toujours un compliment menteur à une critique sincère, mon compliment adressé au service des Finances de la Ville est malgré tout sincère, même s'il cache une pointe de flatterie qui facilitera, j'en suis sûr, la ventilation de l'excédent vers des postes qui semblent, à notre groupe, importants voire même urgents.

Nous pourrions d'abord ventiler cet argent vers les accueils extrascolaires et les crèches. On sent qu'un travail considérable a déjà été fait, mais avec l'ouverture de la deuxième année d'école enfantine, il serait bien de dynamiser l'offre. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de voir le budget de cette rubrique croître dès l'année prochaine. Les Verts souhaiteraient ensuite utiliser cette somme pour une véritable politique de planification de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Ce n'est pas que nous n'ayons pas pris le temps de lire les divers copier-coller du rapport de gestion sur la question, cela ne nous a pas pris trois heures, mais le rapport concernant le label 'Cité de l'énergie' est – comment dire ? – un peu à l'image de la politique écologique de la Ville. La page consacrée à l'Agenda 21 est quant à elle intéressante, mais on ne sait toujours pas ce qui sera fait, mis à part le fait que le Conseil communal a engagé un responsable du développement durable et créé des commissions avec des employés communaux, ce qui à nos yeux ne devrait pas changer grand-chose.

Je ne sais pas ce qu'il en est pour vous, mais, quant à nous, nous ne sentons pas une réelle volonté du Conseil communal de maintenant prendre les choses en main, non pas par petits pas, mais par des actions fortes, non pas par des mesures locales, mais de façon globale, en développant une véritable politique moderne et non 'éco-paléolithique' durable et non pas ponctuelle, dynamique et non pas poussive, qui regarde vers 2060 et non plus vers 1960.

La plupart d'entre nous avons trouvé passionnante la lecture du rapport de gestion, certes plutôt pour ce qui a trait aux données que du point de vue littéraire. L'usage du copier-coller ne devrait pas, malgré tout, empêcher la pratique de l'analyse et de la synthèse. Cet inventaire à la Prévert, que dis-je ces listes à la Boivin, sont un magnifique exemple de transparence, mais qu'en est-il de l'analyse des données ? Qu'en est-il des projections vers l'avenir en partant des chiffres du présent ? Pour ma part, je trouve ce rapport très substantiel en termes de données, mais manquant totalement de valeurs scientifiques, à l'image d'un livre d'histoire qui ne contiendrait que la bibliographie.

Séance du 21 mai 2012

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2011 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Finally, on parle de 1,6 million de francs d'excédent de revenus, mais n'oublions pas que si le résultat avait été inverse, on n'aurait parlé d'un déficit que de 1,6 million, car ce montant ne représente que 0,7 % des produits de la Commune. Un excédent de 0,7 % sur un compte de fonctionnement de 225 millions de francs, ce n'est pas comme un cadeau de Noël d'un oncle d'Amérique, une rémission des péchés ou un 'passport limited' sur une voiture avec les quatre pneus neige montés sur jantes. C'est juste très très bien que ce soit dans ce sens-là plutôt que dans l'autre, mais il n'y a pas de quoi sabler le champagne, car certains éléments nous font craindre un futur moins...clément ! (Rires). Désolé, il fallait que je la place.

Le groupe Verts demande au Conseil général d'approuver les comptes 2011."

Rapport du groupe libéral-radical

Mme Marie-Christine Dorand (PLR) s'exprime dans les termes ci-après :

"Le groupe libéral-radical a examiné le message concernant les comptes de l'exercice 2011 de notre Ville, ainsi que les comptes proprement dits. C'est avec beaucoup de satisfaction qu'il enregistre le résultat positif de quelque 1,6 million de francs, alors que le budget 2011 prévoyait un déficit d'environ 2'375'000 francs, ce qui représente une amélioration de près de 4 millions de francs.

Ce résultat est le fruit d'une politique financière rigoureuse menée par le Conseil communal et par le Chef du service des Finances. Nous les en remercions.

Il est essentiel à nos yeux de poursuivre cette politique afin de permettre à notre Commune de relever les défis financiers qui se profilent : assainissement de la Caisse de pension, financement partiel de l'assainissement de la décharge de la Pila, participation au développement de la zone de Cardinal, construction et assainissement des bâtiments scolaires, développement des accueils extrascolaires...

Ce résultat démontre également la bonne santé financière de notre Ville qui fait que, quoi qu'en disent certains esprits chagrins, Fribourg est une fiancée belle à marier et ce dès 2013. Un simple rappel pour illustrer ces propos : la dette brute par habitant ne s'élève chez nous – j'ai les mêmes chiffres que la Présidente de la Commission financière – qu'à 3'301 francs. Ce résultat positif est également le fruit de la nouvelle pérennité financière qui a enfin reconnu le rôle de ville centre de Fribourg.

C'est avec satisfaction que le parti libéral-radical relève la dotation supplémentaire de quelque 7 millions de francs attribuée à la réserve pour les décharges (1,5 million de francs), à une provision pour débiteurs douteux (2,5 millions de francs) et à l'amortissement de quelque 3 millions de francs du fonds d'assainissement de la CPPVF.

Si on examine plus en détail les recettes fiscales, on notera le produit de l'impôt sur le bénéfice, supérieur de 6,6 millions de francs au budget. Grâce à sa diversification, l'économie de la ville a pu surmonter les effets de la crise économique et financière de 2008. Le groupe PLR souligne l'importance pour notre ville de conserver et de développer plus encore un tissu économique diversifié, qui se compose de commerçants, d'artisans, de PME, de sociétés de services... Tous ces acteurs économiques

Séance du 21 mai 2012

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2011 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

ont besoin de bénéficier de conditions cadres optimales, telles que des relations aisées avec l'administration, une fiscalité attractive, un système éducatif de qualité, des infrastructures d'accueil pour la petite enfance, des facilités d'accès pour leurs collaborateurs et leurs clients.

Le parti libéral-radical est préoccupé du recul du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Il ne souscrit pas à la mise en parallèle unilatérale des décisions de baisses fiscales du Grand Conseil avec celui du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. En effet, si l'on examine les graphiques de la page 7 du message, on constate que dès 2003 la croissance de la population et celle des revenus fiscaux ne suivent pas forcément les mêmes courbes, c'est-à-dire bien avant les baisses fiscales votées par le Grand Conseil. Il faut chercher les causes ailleurs. Prenons 'les statistiques des personnes physiques de l'impôt' telles qu'elles apparaissent dans les rapports de gestion de 2009 (cf. page 50) et de 2011 (cf. page 49). Nombre de contribuables avec un revenu imposable de 0 à 50'000 francs, 13'804 selon le rapport de gestion de 2009; 14'487 selon le rapport de gestion 2011, soit une progression de 583 ou de 4,22 %. Nombre de contribuables avec un revenu imposable de 50'001 à 501'000 francs et plus : en 2009, 8'615; en 2011, 8'567, soit un recul de 48 ou de 0,56 %. Je constate que selon les statistiques de 2009 et de 2011, nous avons ainsi perdu des contribuables avec un potentiel fiscal supérieur à 50'001 francs, alors que pour conserver une progression du produit des impôts sur les personnes physiques, il aurait fallu pour le moins les conserver, voire les faire progresser de la même amplitude que pour la catégorie des contribuables avec un revenu allant de 0 à 50'000 francs. D'où l'importance, je le répète, de conserver et de développer l'attractivité de notre ville pour l'ensemble des contribuables.

Enfin, le groupe libéral-radical fait siennes les requêtes de la Commission financière quant au suivi des grands investissements, quant aux réflexions financières à mener pour l'assainissement des sites pollués et à la mise sur pied d'un système de contrôle interne des départements communaux.

Partant des éléments contenus dans le document 'Ville de Fribourg. Comptes de l'exercice 2011', le groupe libéral-radical a accepté, lors de sa séance du 14 mai 2012, les comptes de l'exercice 2011 de la Commune de Fribourg.

Le parti libéral-radical a également examiné lors de cette même séance les comptes des Services industriels de la Ville et les a approuvés. Il relève qu'ils se soldent par un bénéfice de 61'461,70 francs, après attribution d'un montant de 1'240'000 francs à la réserve pour l'égalisation du prix de l'eau qui s'ajoute aux 895'000 francs versés à cette même réserve en 2010. Compte tenu des réserves constituées, le groupe PLR aimerait savoir si les Services industriels prévoient une baisse du prix de l'eau; si oui, quand; si non, pourquoi ?

Le PLR prend acte du rapport de gestion de la Ville de Fribourg. La multitude d'informations qu'il contient prouve, si c'est encore nécessaire, les innombrables tâches accomplies par notre administration communale à la plus grande des satisfactions de la majorité de nos concitoyens. Il souligne l'utilité d'un tel rapport détaillé, en faisant sienne de nouveau la demande de la Commission financière quant à l'ajout d'une note introductive pour chaque Direction."

Séance du 21 mai 2012

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2011 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

M. Pascal Wicht (UDC) déclare ce qui suit :

"Un exercice comptable bénéficiaire après en plus des amortissements extraordinaires, un exercice comptable largement meilleur que le budget, voilà qui ne peut évidemment que réjouir les tenants de l'équilibre budgétaire dont font partie les conseillers généraux. Dans ces conditions, il est légitime de se demander d'où peut bien venir cette amélioration, aussi nette qu'imprévue. Les recettes fiscales provenant des personnes morales sont nettement supérieures à ce qui avait été escompté – de l'ordre de 50 % - malgré la menace que fait peser la cherté du franc sur nos entreprises. C'est bien entendu réjouissant et cela démontre que les décisions fiscales prises par le Grand Conseil se sont avérées judicieuses et permettent à notre canton de se montrer attractif et à notre tissu économique de continuer à se développer.

Le franc fort est à n'en point douter une menace, mais les liquidités injectées pour maintenir le cours du franc à un niveau supportable ont au moins un effet collatéral favorable pour notre Ville, c'est celui de réduire le fardeau de la dette grâce à des taux d'intérêts nettement plus bas qu'au cours des années passées.

N'oublions pas non plus la péréquation intercommunale qui tient – enfin – compte des conditions difficiles des villes centres. Ces trois éléments exogènes ne doivent bien entendu pas nous faire oublier que les charges ont été globalement bien maîtrisées. Rendons au Conseil communal ce qui appartient au Conseil communal.

Pour autant, l'UDC se gardera bien d'afficher un optimisme béat. Loin s'en faut, car des nuages menaçants s'amoncellent à l'horizon. Ainsi en est-il de la CPPVF dont le taux de couverture, malgré la recapitalisation d'il y a quelques années, est plus que préoccupant. Il en résultera dans un proche avenir la nécessité d'y injecter des montants colossaux. D'autres stratus viennent de la Pila, d'Equilibre ou encore du parc de Sainte-Thérèse. Si, pour ce dernier point, une provision a été constituée, il y a risque que les coûts ne lui soient supérieurs. Affaires à suivre...

N'oublions pas non plus les besoins en infrastructures scolaires, dont les coûts dans les années à venir seront extrêmement élevés.

Cela posé, le groupe UDC a approuvé les comptes 2011 de la Commune et des Services industriels à l'unanimité des présents. Il fera sienne la phrase de Mme Letizia Bonnaparte, mère de l'Empereur Napoleon 1^{er} : 'pourvu que ça 'doure'."

Rapport du groupe DC/VL

M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) s'exprime dans les termes ci-après :

"Au-delà des remarques déjà formulées par la Commission financière et sa Présidente – que nous partageons totalement - le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral se réjouit des comptes positifs de l'exercice 2011 de la Ville. Cependant, cette situation favorable est essentiellement due à des revenus fiscaux plus élevés que prévu. Ce fait montre la difficulté d'une gestion proactive de ce poste budgétaire. Ce manque d'anticipation, lié à un défaut de maîtrise des données démographiques et fiscales très ou trop dépendantes des données cantonales, peut se concevoir également dans les incertitudes en termes d'accueils extrascolaires et de mo-

Séance du 21 mai 2012

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2011 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

bilité dans les années à venir. Sur un autre point, notre groupe souhaiterait que la contribution immobilière, représentant 11 % des revenus, fasse l'objet d'une analyse détaillée et séparée.

Notre groupe, à l'examen des comptes 2011, saisit cette occasion pour souligner que la tranche fiscale correspondant aux personnes ayant un revenu entre 100'001 et 150'000 francs représente 18,6 % - soit presque le cinquième - des recettes fiscales. Il souligne l'effort fiscal d'une catégorie de la population trop souvent oubliée quant à sa participation à l'effort économique et financier.

Nous regrettons également l'absence de commentaires proactifs et l'absence de réflexions concernant la fortune de la Commune de 3 millions de francs.

Notre groupe rejoint la Commission financière et le Conseil communal dans leur volonté commune d'une revue du contrôle interne des différentes directions, en analysant en priorité les services collecteurs de fonds ou décisionnaires afin de s'assurer de la bonne ségrégation des fonctions en termes de collecte et d'enregistrement, ainsi que de séparation de la décision et du bénéfice de la décision.

Enfin, concernant le rapport de gestion, nous relevons l'absence de remarques et de commentaires sur les montants versés à l'Agglomération."

Rapport du groupe chrétien-social

M. Maurice Page (PCS) donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

"On dit parfois que les chiffres parlent d'eux-mêmes et qu'ils valent mieux qu'un long discours. Je n'y reviendrai donc pas puisque toutes les personnes présentes dans cette salle ont largement eu l'occasion d'éplucher les comptes 2011 de la Ville. Le PCS préfère se concentrer sur quelques commentaires d'ordre plus général et plus politique.

Premièrement, les comptes 2011 sont positifs pour la cinquième année consécutive. Nous bénéficions certes d'une conjoncture meilleure que prévu, mais ce résultat doit être salué car il est le fruit d'un travail rigoureux du Conseil communal et du personnel du service des Finances. Quoi qu'en pensent ou qu'en disent certains, une ville gouvernée par la gauche, c'est l'alliance de la rigueur dans la gestion combinée au respect des besoins de notre population et de l'environnement. Une ville gouvernée par la gauche ne jette pas forcément son argent par les fenêtres.

Le deuxième point à relever, ce sont les premiers effets positifs de la nouvelle péréquation financière. Fribourg est enfin reconnue dans ses tâches de ville centre. Ce long combat, qui n'était pas celui de pleurnichards ou de mendiants, mais simplement basé sur la réalité des faits, a abouti à un peu plus de justice pour la capitale cantonale, de façon à pouvoir juguler les déficits structurels.

Le troisième élément est le spectre de la dette si souvent agité dans cette enceinte. Permettez-moi de citer un seul chiffre. Le poids des intérêts de la dette s'est monté à 1,83 % des charges totales de la Commune. La réponse est donnée, je crois, à ceux qui rêveraient encore

Séance du 21 mai 2012

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2011 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

de liquider le patrimoine pour rembourser la dette et faire faire de bonnes affaires à quelques-uns !

Tout dans ce tableau n'est cependant pas rose. L'examen des comptes montre que cette situation reste précaire et que l'équilibre atteint pourrait facilement être remis en cause.

Face à la très forte pression démographique de notre canton, la ville et l'agglomération devront faire face à de nouveaux besoins et se développer. Cela exigera, pour les prochaines années et décennies, des investissements importants dans les domaines du logement, de la mobilité, des infrastructures scolaires et sportives... Or, les capacités d'autofinancement et d'investissement de Fribourg sont trop faibles.

Les baisses d'impôts, adoptées au niveau cantonal, ont peut-être un impact positif sur l'économie mais au niveau des personnes physiques, elles ne sont pas compensées par l'évolution de la population ni par celle des revenus. Il y a là un sérieux motif d'inquiétude, car cet impôt constitue la part principale des recettes de la Commune.

Les coûts des infrastructures scolaires qui constitueront les principaux investissements pour les années à venir risquent fort d'être largement supérieurs aux montants prévus au plan financier. A cela, s'ajouteront les places de crèche et la mise à niveau des besoins réels des accueils extrascolaires. Les charges liées à l'assainissement de la décharge de la Pila sont également une épée de Damoclès suspendue au-dessus de nos têtes. Etre capable de développer une vision d'avenir pour Fribourg tout en maintenant la rigueur et la prudence nécessaires à l'équilibre financier, tel est le défi qui nous attend pour les années à venir.

Pour le PCS, cette évolution plaide de manière très nette et très fortement pour une accélération du processus de fusion des six communes du Grand Fribourg. Vouloir à tout prix préserver quelques privilèges financiers, dont bénéficient l'une ou l'autre des communes intéressées, est une politique irresponsable et à courte vue qui nous conduira tout droit dans le mur. L'Agglomération, qui progresse cahin-caha, a ouvert une première perspective. Mais, nous constatons qu'elle est bien trop étroite. D'où l'importance d'une action beaucoup plus décidée vers la fusion, sans quoi nous risquons de nous retrouver sur les genoux.

Un mot pour conclure sur le rapport de gestion. Le PCS tient à remercier les services de l'administration communale des très nombreuses informations qu'il fournit. Cet exercice, peut-être rébarbatif pour celui qui doit le faire, reste très utile pour le Conseil général."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, s'exprime comme suit :

"Je tiens, en premier lieu, à remercier tous les groupes de leur approbation et des félicitations qu'ils nous ont adressées quant au résultat de ces comptes. Je me dois de souligner, comme vous l'avez d'ailleurs relevé, qu'il s'agit d'un travail collectif. Il m'apparaît essentiel de souligner que lorsqu'on œuvre ensemble, on parvient à améliorer les choses.

J'aimerais répondre à la Commission financière et au parti radical au sujet de la dette par habitant. Vous ne disposez pas tous des

Séance du 21 mai 2012

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2011 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

mêmes chiffres, parce que vous ne vous référez pas au même document. Pour l'analyse de cette dette, il existe différentes approches très particulières. Il faut distinguer plusieurs notions, comme la dette brute et la dette nette. Il faut distinguer entre la dette calculée par la Commune de Fribourg et celle calculée par le Service des communes. Je vous concède volontiers qu'il n'est pas toujours évident de se référer aux bons chiffres. Pour avoir un chiffre de référence permettant des comparaisons entre toutes les communes, il faut recourir au montant de la dette déterminé par le Service des communes. C'est ce chiffre qui nous permet une comparaison avec les autres communes du canton. Il est très intéressant de pouvoir le faire en nous référant aux montants ainsi déterminés. Il faut ajouter que les autres chiffres ne sont pas forcément faux ou calculés de manière inexacte.

Je voudrais ensuite peut-être rassurer la Commission financière au sujet des recommandations émises par l'organe de révision. Je pense en particulier à celle concernant les décomptes pour les investissements. Il est effectivement capital d'établir des rapports finaux pour les investissements. Vous avez cité deux investissements, celui du site sportif de Saint-Léonard et celui de la salle de spectacle Equilibre. Nous avaliserons tout prochainement, sauf erreur dès demain, le rapport final concernant le site sportif de Saint-Léonard et qui sera présenté à la Commission financière lors de sa séance du mardi 29 mai 2012. Vous parlez également d'un suivi rigoureux des dépenses pour la salle Equilibre. J'estime que ce suivi est fait de la manière la plus rigoureuse possible puisqu'il est mené à la fois par le service des Finances et en principe par l'architecte. Il est évident qu'un travail très important devra être fait pour que nous puissions vous présenter un rapport final dans un délai raisonnable. Vous savez tous ici qu'il existe dans ce dossier une problématique un peu particulière. Je ne peux dès lors pas vous avancer aujourd'hui un délai, mais nous aimerions arriver à le faire pour la fin de cette année, si cela est encore possible.

J'en viens à quelques commentaires spécifiques, suite aux interventions des groupes. Au groupe socialiste, j'adresse mes remerciements pour les commentaires émis. Je suggère à ses membres d'intervenir lors de l'examen de détail pour poser les questions particulières concernant tel ou tel département. Vous obtiendrez peut-être ainsi des renseignements plus pointus de la part du conseiller communal directeur.

J'aimerais ensuite remercier le groupe libéral-radical de l'analyse des recettes fiscales à laquelle il s'est livré. Nous l'avons également faite, mais malheureusement, il existe des facteurs de distorsion inhérents aux chiffres de l'analyse. En effet, si l'on prend la statistique du nombre de contribuables donnée dans le rapport de gestion 2011, nous avons les chiffres correspondant aux comptes de 2010. Or, les données des comptes 2010 dépendent des recettes fiscales de 2006, de 2007 et de 2008 ! Nous ne disposons ainsi pas de la complémentarité des images. Il serait intéressant de l'obtenir. Nous essayerons de le faire sur les cinq, voire sur les dix dernières années afin d'établir des courbes reposant sur des chiffres véritablement comparables, parce que sinon on comparerait des données qui ne sont pas absolument concordantes. Voilà une première chose. Ensuite, les tranches que vous avez choisies allant d'une part de zéro à 50'000 francs et d'autre part, de 50'001 à plus de 500'000 francs sont extrêmement larges et ne permettent pas d'avoir une vision assez pointue des choses. Il n'en reste pas moins vrai qu'il serait intéressant de mener une fois une telle analyse pour disposer d'une vision pointue de l'évolution de chaque catégorie de contribuables. Il s'agit toutefois d'un travail lourd et qui exigerait énormément d'engagement. Je ne vous cache-

Séance du 21 mai 2012

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2011 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

rai pas que pour l'instant nous n'avons pas mis une priorité sur ces analyses statistiques.

Au porte-parole des Verts, je répondrai que je n'ai ni son style, ni son humour pour lui répondre avec la même verve. Je lui dirai simplement qu'une collectivité publique, comme une commune, n'a pas pour objectif de réaliser des bénéfices. Elle se doit d'avoir des comptes équilibrés, de gérer au mieux le patrimoine qui lui est confié et d'être ainsi en mesure de contribuer au bien-être de sa population. Telle est la mission première de toute institution publique. Quant à la mise en œuvre d'une véritable politique durable, je pense que le Conseil communal a vraiment ancré dans son esprit une telle vision durable, même si ce n'est peut-être pas sur cinquante ans. Il est en effet parfois un peu difficile de se projeter cinquante ans en avant. Nous nous efforçons d'avoir une vision, plus modestement, à vingt ans. Nous nous efforçons d'agir dans ce sens-là et de mener des réflexions dans cette perspective. Ce n'est pas toujours aussi évident à mettre en œuvre. Laissez-nous le temps de vous présenter les éléments qui correspondent à une telle politique durable.

Au groupe UDC, j'aimerais dire que je partage son analyse quant aux effets du franc fort. Des éléments pertinents nous ont permis de remédier à cette situation de crise. Je suis également d'avis qu'il ne faut pas être d'un optimiste béat et que nous devons traiter des dossiers délicats de la manière la plus rationnelle possible, sans avoir d'ocillères et sans se cacher la réalité.

Il est évident que la classe moyenne, telle que l'a définie le groupe DC/VL - à savoir les contribuables gagnant entre 100'001 et 150'000 francs - est la catégorie la plus touchée par la situation. Cette classe de contribuables, qui représente presque le cinquième du produit de l'impôt sur les personnes physiques, est vraiment l'élément clef de nos recettes fiscales. C'est sur ces contribuables que repose effectivement la masse fiscale. Nous en sommes parfaitement conscients. Il n'empêche que pour l'instant, c'est une réalité. Je sais aussi que par ses décisions de baisses fiscales, le Grand Conseil a essayé de diminuer la charge de ces classes moyennes, mais on ne saurait en même temps aller trop loin, sous peine de créer des situations de distorsion qui ne seraient alors pas non plus correctes du point de vue de l'approche fiscale.

Encore un mot sur l'Agglomération : les dépenses pour l'Agglomération sont des charges liées. Nous n'avons dès lors pas rédigé de commentaires spécifiques. En effet, nous recevons des factures chiffrées. Nous devons ensuite effectuer des versements réguliers, trois fois par année. Vous trouverez ainsi dans nos comptes un chapitre en page 57 concernant l'Agglomération. Si vous souhaitez recevoir des compléments d'informations, il serait peut-être intéressant de vous les donner dans le rapport de gestion. Nous prenons note de votre suggestion. En revanche, je ne peux pas vous donner de but en blanc une réponse ce soir pour vous dire comment trouver une solution à ce problème.

Au groupe chrétien-social, je répondrai que la progression démographique constituera, dans les années à venir, l'une des préoccupations majeures du Conseil communal. On constate que si notre population croît, les revenus fiscaux sont malheureusement plutôt en recul qu'en progression. Il s'agit d'un élément capital d'une réflexion que nous devons absolument mener. On constate également que nous allons au-devant de très importants investissements en matière d'accueils extrascolaires et

Séance du 21 mai 2012

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2011 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

d'écoles. Du travail nous attend dans ce domaine-là. C'est également une raison de 'non-béatitude', comme le dirait l'UDC. Nous ne resterons pas béats devant cette situation."

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière se contentera d'un bref commentaire :

"En premier lieu, j'aimerais remercier Mme la Directrice des Finances des éclaircissements qu'elle a apportés au sujet des notions de dette par habitant brute, nette. Quoi qu'il en soit, cette dette a diminué. Nous sommes très contents de la tendance. Nous avons également pris bonne note des recommandations de la Fiduciaire concernant les décomptes finals des investissements. Nous suivrons ces dossiers, notamment celui concernant le site sportif de Saint-Léonard. De manière générale, j'ai entendu les préoccupations de tous les groupes au sujet de l'évolution des recettes fiscales, ainsi que des interrogations quant aux causes de cette évolution. Mme la Directrice des Finances a aussi fait état de ses soucis en la matière. Vous avez ajouté, Mme la Directrice des Finances, qu'une analyse plus fine serait certes sans doute intéressante, mais qu'elle coûterait cher. Quant à moi, j'estime qu'une telle analyse plus fine permettrait une meilleure estimation de l'évolution de nos recettes et, en conséquence des projections du plan financier. Mieux voir d'où proviennent nos ressources et comment elles évoluent nous permettra, peut-être en collaboration avec l'Etat, de disposer de meilleures estimations dans le plan financier. Comme vous le savez, le plan financier est un document très cher à la Commission financière."

Examen de détail

Le Président constate qu'aucune demande de renvoi n'a été présentée. *"Nous pouvons dès lors passer à l'examen de détail des comptes et du rapport de gestion 2011 de la Commune et des Services industriels."*

I. ADMINISTRATION GENERALE

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Le point ci-après donne lieu à discussion.

1.7 Contrôle des habitants (p. 28)

M. Laurent Dietrich (DC/VL) s'interroge au sujet précisément de la forme du contrôle des habitants. *"Quelle est la fréquence des contrôles physiques des gens, des habitants dans les appartements ? Comment ces contrôles sont-ils organisés ? Contrôle-t-on les contribuables ? De tels contrôles ont-ils lieu, oui ou non ?"*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, déclare ce qui suit :

"Permettez-moi d'abord de donner une réponse générale concernant l'organisation du Contrôle des habitants. Le Contrôle des habitants implique un ensemble d'opérations reposant sur une base de don-

Séance du 21 mai 2012

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2011 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

nées informatique. Il va de soi que cette base de données doit être constamment ou mieux quotidiennement mise à jour. Pour seconder cette tâche, nous procédons à des contrôles, immeuble par immeuble, par l'intermédiaire des sergents de Ville. Autrement dit, il y a collaboration régulière entre le Contrôle des habitants et les sergents de Ville qui procèdent à ces contrôles sur place. Il ne s'agit en fait pas de contrôles physiques au sens où vous pourriez l'imaginer. Ces contrôles constituent un soutien logistique indispensable à la constitution de cette base de données, indispensable à la connaissance de la population de notre ville. Il faut ajouter qu'il existe des travaux complémentaires liés à la gestion des étrangers résidant en ville, depuis la modification d'un certain nombre de dispositions légales qui entraînent un surplus de travail important et exigent une organisation encore plus efficace du Contrôle des habitants. Voilà la réponse générale que je peux vous donner."

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale, ajoute ce qui suit :

"Vous trouvez en page 95 du rapport de gestion le nombre d'enquêtes menées par les sergents de ville en 2011 pour le Contrôle des habitants. Il s'agit de 1'531 enquêtes."

II. FINANCES

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

III. ECOLES

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

IV. POLICE LOCALE ET MOBILITE

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

V. GENIE CIVIL ET CADASTRE

a. Comptes

Le point ci-après donne lieu à discussion :

530 Déchets

Séance du 21 mai 2012

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2011 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Mme Christa Mutter (Verts) fait la déclaration qui suit :

"Selon la loi du 13 novembre 1996 sur la gestion des déchets (article 10) la taxe sur les déchets doit couvrir 70 % des charges occasionnées par les déchets. Si l'on prend le produit brut de la taxe des déchets (rubrique 534.134.01) 2'927'490,35 francs et le coût total du traitement des déchets (chapitre 530) qui atteint plus de 5'135'849,12 francs, on constate que cette couverture n'atteint pas 70 %, mais est inférieure à 57 %. Je ne sais pas si le mode de calcul auquel je me suis livrée est tout à fait exact, mais je constate aussi que la Commune de Fribourg a la taxe au sac la plus basse de tout le canton. Le service contrôle-t-il que le minimum légal de 70 % est toujours respecté ? Prévoit-on d'adapter la taxe aux sacs de la Ville pour qu'elle atteigne un niveau comparable à celui des communes environnantes ?"

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, s'exprime comme suit :

"Il convient d'abord de rappeler qu'il y a deux taxes de déchets, à savoir une taxe de base et la taxe aux sacs proprement dite. Comme vous l'avez constaté, le produit de ces taxes de déchets est inférieur aux comptes 2011 à ce qui était budgétisé. Cet écart est dû à plusieurs facteurs, dont peut-être tout simplement un tri plus poussé qu'il y a encore quelques années. Sans pouvoir vous donner ce soir une réponse détaillée, je peux toutefois vous dire que dans le cadre de l'élaboration du budget 2012, nous avons examiné la question d'une éventuelle adaptation des taxes de déchets. Nous étions arrivés à la conclusion qu'en tout cas pour le budget 2012, nous arrivions à ce taux de couverture de 70 %. Il est maintenant évident que dans le cadre de la préparation du budget 2013, nous réexaminerons le tout. Nous verrons s'il y a lieu ou non de relever le taux de la taxe pour respecter les dispositions légales. Ce dont en tout cas je suis sûr, c'est que nous avons fait l'exercice l'année passée et que nous respectons ce cadre légal."

b. Rapport de gestion

Le point ci-après donne lieu à discussion :

15 Déchets

Points de récolte (page 140)

M. Christoph Allenspach (PS) s'exprime dans les termes ci-après :

"La Voirie récolte le plastique non PET sur six des quinze points de récolte, ainsi qu'à la déchetterie. En me référant au graphique de la page 140 du rapport de gestion, je peux estimer que cette récolte de plastique non PET est de quelque 150 tonnes par an. Je dois me contenter de cette estimation, parce qu'on ne retrouve pas le produit de cette récolte du plastique non PET dans le tableau des statistiques des déchets récoltés, donnés en page 142 du même rapport de gestion. Ce chiffre n'est plus fourni depuis deux ans. On en arrive ainsi à la petite conclusion tout à fait désagréable que ces 150 tonnes de plastique non PET sont tout simplement incinérées. J'ai eu confirmation de ce fait, mais j'aimerais malgré tout en recevoir une confirmation officielle de la part du Directeur de l'Edilité."

Séance du 21 mai 2012

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2011 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Quoi qu'il en soit, je me demande pourquoi on continue à collecter séparément ces plastiques non PET, si c'est pour ensuite les brûler malgré tout."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, déclare ce qui suit :

"Je peux confirmer qu'à l'heure actuelle, ces plastiques non PET ne sont pas récupérés. Certes plusieurs filières de retraitement sont envisageables, mais il n'est pas évident de trouver la bonne. Nous sommes effectivement encore à la recherche d'une solution. Je suggère à M. C. Allenspach, pour qu'il puisse obtenir une réponse complète, de reformuler formellement une question sous les 'Divers'. Nous aurons ainsi la possibilité de vous fournir une réponse détaillée lors de la prochaine séance."

VI. URBANISME ET ARCHITECTURE

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Les points ci-après donnent lieu à discussion :

5.3.5 Politique énergétique (page 163)

Mme Yolande Peisl-Gaillet fait la déclaration qui suit :

"J'ai été un peu 'soufflée' qu'il y ait si peu de choses sur la politique énergétique de la Ville. C'est le vide, le néant, le trou noir ... On nous apprend que le label 'Cité de l'énergie' a été redonné à la Ville de Fribourg. J'ai cherché quelques informations sur ce renouvellement du label 'Cité de l'énergie'. J'ai constaté que l'on nous dit que parmi les mesures les plus importantes dans les différents secteurs (développement territorial), le plan de l'énergie a été réalisé en 2011. En 2010, on nous disait sous le même sujet que l'étude du plan communal des énergies était en cours. Maintenant, ce plan communal des énergies serait terminé, c'est en tout cas ce qui a été dit dans le rapport de recertification. J'aimerais donc avoir quelques informations à ce sujet."

Je suis ensuite également assez étonnée de ne trouver aucun chiffre portant sur le suivi énergétique des bâtiments communaux, étant donné qu'un programme de comptabilité 'EnerCoach' permet le suivi systématique et le controlling du parc immobilier, dicit le rapport 'Cité de l'énergie'. J'aimerais obtenir quelques renseignements complémentaires à ce sujet."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, répond ce qui suit :

"Je prends note de ces remarques. On pourra compléter le rapport de gestion des prochaines années. Effectivement, le plan directeur des énergies a été élaboré dans le cadre de la révision global du plan d'aménagement qui est en cours. On attendait aussi la révision du plan directeur d'Agglomération (PAD) pour pouvoir coordonner notre futur PAL avec les principes de ce PA2. C'est dans ce cadre que s'intégrera le plan directeur des énergies. Je rappelle que nous avons un délai pour le dépôt

Séance du 21 mai 2012

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2011 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

de notre PAL auprès du Canton, délai qui échoit au 30 décembre 2014. C'est à ce moment-là que le plan directeur des énergies entrera légalement en vigueur avec l'adoption du PAL. Et j'ajoute en ce qui concerne le label 'Cité de l'énergie', qu'à chaque réévaluation, nous augmentons le nombre de nos points. Nous sommes assez proches du label 'cité gold'. Nous espérons vraiment l'obtenir la prochaine fois. Nous mettons tout en œuvre pour y parvenir."

Mme Christa Mutter (Verts) réagit comme suit :

"Permettez-moi d'être quelque surprise de la réponse de M. le Directeur de l'Edilité. Le terme du délai pour publier le plan communal de l'énergie était le 1^{er} janvier 2007 et non pas celui fixé pour la révision du PAL. Si ce plan existe vraiment à ce jour, je prie le Conseil communal de le publier tout de suite et de le mettre en consultation comme il se doit."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, prend acte de la déclaration de Mme C. Mutter.

"Mais ce plan directeur des énergies, il est prévu d'entente avec le Canton, de l'intégrer au futur PAL et de ne pas le publier auparavant. Je me renseignerai malgré tout pour savoir si nous pouvons le faire, mais, à mon avis, nous devons transmettre l'ensemble du dossier du PAL en même temps au Canton."

5.3.7 Parcs et Promenades

5.3.8 Cimetière

Herr Pius Odermatt (SP) fragt :

"Der Biodiversität fristet immer noch das Dasein eines Mauerblümchens. Es fehlen Angaben zu Zielen und Massnahmen. Dies obwohl sich der Gemeinderat in der letzten Legislatur dazu verpflichtet hat die Biodiversität zu fördern. Ich frage deshalb wann der Gemeinderat diese Verpflichtung gedenkt zu erfüllen ?"

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, déclare ce qui suit :

"Le thème de la biodiversité nous tient aussi à cœur. Une étude a été réalisée dans le courant de l'année passée, sauf erreur, ou – il y a peut-être déjà deux ans – au sujet de l'ensemble des espaces verts de la ville, y compris d'ailleurs le cimetière pour voir comment renforcer la biodiversité. Une série de propositions a été faite suite à cette étude. Elles seront progressivement mises en œuvre ces prochaines années, qu'il s'agisse de plantation de différents espaces publics ou du traitement des différentes plantes."

VII. INFORMATIQUE

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

Séance du 21 mai 2012

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2011 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

VIII. SERVICE CULTUREL

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

IX. SPORTS

a. Comptes

Les points ci-après donnent lieu à discussion :

913.452.00 Participations d'autres communes (patinoire)
917.452.00 Participation versée par d'autres communes (halle omnisports de Saint-Léonard)

Mme Isabelle Teufel (DC/VL) rappelle ce qui suit :

"Lors de l'examen des comptes 2010, j'étais intervenue au sujet de la rubrique 913.452.00 'Participations d'autres communes' pour la patinoire. Le budget 2010 prévoyait 40'500 francs de participation d'autres communes, alors qu'aux comptes il n'y avait aucun revenu dans cette rubrique. Au budget 2011, on remet 40'500 francs. Aux comptes qui nous sont présentés, cette participation d'autres communes s'élève à 49'000 francs. Pour moi, il manque donc quelque 30'000 francs si l'on prend les deux années en considération.

Une de nos collègues du groupe des Verts était intervenue dans le même sens au sujet de la rubrique 917.452.00 'Participation versée par d'autres communes – halle omnisports de Saint-Léonard'. Sous cette rubrique, le budget 2010 prévoyait 16'500 francs de recette, tandis que les comptes 2010 enregistraient zéro franc. En revanche, il y a bien le même montant aux comptes 2011 qu'au budget 2012. Il n'empêche qu'on devrait trouver au total en prenant en compte l'exercice 2010, 33'000 francs. Il y manque à mon avis 16'500 francs de recettes."

M. Thierry Steiert, Directeur des Sports, précise ce qui suit :

"Les montants budgétés initialement correspondent à des promesses de participation faites par trois communes, à savoir Corminboeuf, Givisiez et Granges-Paccot. Ces promesses étaient mentionnées dans le message du 31 octobre 2005 concernant l'aménagement du site sportif de Saint-Léonard. Ces promesses ont été rappelées lors d'entretiens que nous avons eus avec les Exécutifs des trois communes intéressées. Malheureusement, ces trois communes ne se sont toujours pas acquittées de leurs engagements, en raison de ce que nous considérons comme des prétextes qui sont avancés au fur et à mesure des sollicitations que nous leur avons présentées. Nous poursuivons les démarches auprès de ces communes. Nous aurons prochainement un nouvel entretien avec leurs Exécutifs. Voilà tout ce que je peux dire pour le moment."

Séance du 21 mai 2012

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2011 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

917.434.00 Recettes de publicité (halle omnisports Saint-Léonard)

Mme Isabelle Teufel (DC/ML) constate qu'au budget on prévoyait 10'000 francs de recettes publicitaires. "*Aux comptes, rien. N'y a-t-il aucune publicité dans cette halle omnisports ?*"

M. Thierry Steiert, Directeur des Sports, répond ce qui suit :

"Effectivement, nous prévoyions de toucher par l'intermédiaire du principal club locataire de cette salle omnisports, le Fribourg Olympic Club, des recettes publicitaires. Malheureusement tel n'a pas été le cas jusqu'à présent. Nous poursuivons nos efforts."

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

X. INSTITUTIONS ET ASSURANCES SOCIALES

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

XI. AIDE SOCIALE

a. Comptes

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Affaires sociales, précise ce qui suit :

"J'ai pris note de la remarque émise par Mme A. Jungo lors de la séance de la Commission financière. J'en ai déjà fait part à mon service. En effet, je suis d'accord avec vous que de se contenter d'une rubrique 1110.436.10 'Divers' atteignant plus de 400'000 francs, c'est un peu court. Il y aura donc plusieurs rubriques supplémentaires. En outre, l'intitulé d'autres rubriques n'est pas très clair. Les choses seront changées pour la prochaine fois."

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

XII. TUTELLES ET CURATELLES

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

Séance du 21 mai 2012

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2011 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

XIII. AGGLOMERATION

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, déclare ce qui suit :

"C'est effectivement le service des Finances qui s'occupe du chapitre de l'Agglomération. Il reconnaît volontiers qu'il n'y a pour l'instant aucun chapitre 13 consacré à l'Agglomération dans le rapport de gestion. Il serait peut-être judicieux d'ajouter un tel chapitre 13 dans le rapport de gestion de l'an prochain. Je prends acte du souhait émis tout à l'heure."

XIV. INVESTISSEMENTS

Le point ci-après donne lieu à discussion.

430.501.02 Modération de trafic, sécurité chemin de l'école 2011 voté le 21.12.10 (page 5)

M. Gilles Bourgarel (Verts) fait la déclaration qui suit :

"Force nous est de constater que pour ce qui est des dépenses pour la modération de trafic et en somme pour la mobilité douce, on se 'la coule' de la même manière, très très douce. Ce n'est pas la première fois que notre groupe a l'occasion d'intervenir à ce sujet. Quand on inscrit au budget 100'000 francs, et qu'on ne dépense que 16'459,50 francs et que cela se répète depuis des années, alors que les besoins réels existent comme le montrent une nouvelle fois les statistiques et qu'en outre, de nombreux projets – en particulier des plans d'aménagement de détail – omettent fréquemment d'inclure ces transitions piétonnes, il y a de quoi être plus qu'étonné. Nous sommes surpris que ce crédit soit si peu utilisé et si peu dépensé. Si c'est le prix à payer pour réaliser un excédent de recettes de 1,6 million de francs, je pense que le jeu n'en vaut la chandelle. En d'autres termes, dépensez dans ce domaine-là. Merci."

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, déclare ce qui suit :

"On ne dispose pas ici des données pour vous répondre sur le champ. Je ne peux en particulier pas vous dire à quoi correspondent les 16'469,50 francs dépensés. Toutefois, il arrive que les investissements de ce type se concentrent d'année en année, plus fortement sur une année que sur une autre, notamment pour l'achat de matériel destiné à la modération de trafic. Mais effectivement, je conçois que cet écart soit surprenant. Je vous apporterai une réponse lors de la prochaine séance du Conseil général."

Séance du 21 mai 2012

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2011 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

XV. BILAN

Pas d'observations.

XVI. CLASSIFICATION PAR NATURE

Pas d'observations.

XVII. TABLEAUX ET STATISTIQUES

Pas d'observations.

XVIII. ETAT DES RESERVES DES CYCLES D'ORIENTATION

Pas d'observations.

XIX. RENTIER DES FONDS

M. Maurice Page (PCS) déclare ce qui suit :

"Je n'aimerais pas faire de l'ombre à notre cher collègue F. Miche, mais je voudrais malgré tout revenir sur les divers petits fonds (fonds Camille Nordmann pour les personnes âgées, fonds de l'Œuvre des Galoches...). On constate qu'il s'agit de petits montants avec de très faibles revenus. Ne serait-il pas possible d'améliorer les rendements de ces fonds ? Plus globalement, ne faudrait-il pas mener une réflexion quant à l'avenir de tels fonds ? Certes, il s'agit souvent de fonds institués au XIX^{ème} siècle, mais il me semble qu'il serait peut-être bon de mener une réflexion quant à leur avenir."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, précise ce qui suit :

"Chaque fonds possède ses propres statuts. Pour ce qui est de l'utilisation du revenu de ces fonds, nous avons l'obligation de respecter ces statuts. Il est évident qu'à l'heure actuelle, le rendement de ces fonds est quasiment nul. Malheureusement, certains de ces fonds comportent de nombreuses restrictions quant à leur utilisation. On ne peut pas modifier ou diversifier leur affectation. Vous vous souvenez sans doute que nous avons déjà eu toute une discussion en réponse à un postulat de M. F. Miche. Je vous suggère de vous référer à la réponse que nous avons donnée à ce postulat pour compléter notre information. Mais il est vrai qu'une réflexion globale pourrait être menée tout en sachant que les conditions statutaires des fonds devront de toute manière être respectées."

XX. SERVICES INDUSTRIELS

a. Comptes

Pas d'observations.

M. Thierry Steiert, Président des Services industriels, remercie tous les groupes qui proposent d'accepter les comptes de l'exercice 2011 des SI. "Quant à la question soulevée par le groupe libéral-radical relative à la baisse du prix de l'eau, elle est effectivement légitime, dans la mesure où la réserve pour l'égalisation du prix de l'eau atteint aujourd'hui un montant d'environ 5'350'000 francs. Cela dit, il semble indiqué d'atten-

Séance du 21 mai 2012

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2011 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

dre jusqu'en 2013 pour vérifier si cette tendance se confirme et pour éviter des effets de 'yo-yo', mais il est clair et certain que si cette tendance se confirmait il faudrait sérieusement envisager une baisse du prix de l'eau pour 2013. Ce sera analysé dans le courant de 2012."

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

Examen du projet d'arrêté

Article premier

Premier alinéa : "Comptes 2011 de la Commune"

Pas d'observations. Adopté.

Deuxième alinéa : "Comptes 2011 des Services industriels"

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

VOTE D'ENSEMBLE

Le Conseil général adopte par 67 voix, sans opposition ni abstention, l'arrêté ci-après :

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 15, du 17 avril 2012;
- le rapport de l'organe de révision;
- le rapport de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier

1. Les comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2011 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir :

| | | |
|---------------------------------------|------------|-----------------------|
| Total des revenus | Fr. | 225'278'240,58 |
| Total des charges | Fr. | <u>223'666'788,38</u> |
| d'où un excédent de revenus de | Fr. | 1'611'452,20 |

2. Les comptes des Services industriels pour l'exercice 2011 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir :

| | | |
|---------------------------------------|------------|----------------------|
| Total des revenus | Fr. | 14'492'867,11 |
| Total des charges | Fr. | <u>14'431'405,41</u> |
| d'où un excédent de revenus de | Fr. | 61'461,70 |

Séance du 21 mai 2012

Examen et approbation des
comptes et du rapport de
gestion 2011 de la Ville de
Fribourg et des Services
industriels (suite)

Article 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Fribourg, le 21 mai 2012

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Jean-Pierre Wolhauser

Le Secrétaire de Ville adjoint :

André Pillonel"

RAPPORT DE GESTION

VOTE

La gestion du Conseil communal, dont le rapport de gestion est le reflet, est approuvée par 66 voix, sans opposition, ni abstention.

Pause

La séance est suspendue pour une pause de 21.20 heures à 21.30 heures.

ooo

3. Adoption d'une dépense non prévue au budget 2012 de 40'000 francs pour la modification du nom de l'arrêt CFF "Fribourg/Freiburg"

Discussion générale

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière déclare ce qui suit :

"La Commission financière a accepté à l'unanimité cette dépense non prévue au budget."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, s'exprime dans les termes ci-après :

"Nous arrivons à l'avant-dernière étape d'une série d'épisodes qui a commencé l'année dernière à la suite d'une rencontre entre le Conseil d'Etat et le Conseil communal. A cette occasion, nous avons eu un échange de vues au sujet du principe de la dénomination Fribourg/Freiburg à la Gare CFF. Le Conseil communal a accepté d'entrer en matière. Il a donc été décidé d'un commun accord que comme cette question ne concerne pas uniquement la Commune de Fribourg, mais également la localité de Morat, que le Conseil d'Etat, par le truchement du Directeur de l'Aménagement, prendrait les contacts nécessaires pour présenter plusieurs variantes et procéderait à une petite étude juridique. Cette analyse a pris du temps et nous est parvenue après l'établissement du budget et ensuite son adoption par le Conseil général. Nous avons reçu et examiné

Séance du 21 mai 2012

Adoption d'une dépense non prévue au budget 2012 de 40'000 francs pour la modification du nom de l'arrêt CFF "Fribourg/Freiburg" (suite)

les trois variantes retenues. Nous en avons choisie une qui prévoit une participation de la Ville de Fribourg pour un montant de 40'000 francs, étant entendu que cette somme correspond à la moitié du crédit nécessaire à l'ensemble de l'opération.

Quant à la suite des opérations, elle est évidemment dans les mains des CFF. Nous ferons en sorte que cette opération se réalise au plus tard à l'automne 2012. Je remercie la Commission financière d'avoir préavisé favorablement la modification requise du budget de l'exercice en cours."

Mme Cosima Frieden (PCS) s'exprime comme suit :

"Le groupe chrétien-social est ravi de l'introduction de la dénomination Fribourg/Freiburg en Gare de Fribourg. Il approuve bien sûr la dépense qui en découle. Ce symbole annonce à qui arrive ou à qui passe par Fribourg, la richesse de notre patrimoine culturel. Il rappelle aussi aux Fribourgeois eux-mêmes que le bilinguisme définit leur cité et qu'il faut constamment le construire."

M. Rainer Weibel (Verts) déclare ce qui suit :

"Le groupe des Verts, comme sans doute la communauté alémanique, remercie le Conseil communal d'avoir accepté cette dépense. Je me dois d'ajouter que je suis quelque peu déçu de l'attitude des CFF qui exige de nous cette participation financière. Je dois avouer que je n'ai pas encore eu le temps de vérifier sur quelle base juridique il est possible de nous imposer cette contribution, mais je ne doute pas que dans les négociations, l'Etat ait fait ce qu'il a pu pour éviter une telle participation. Permettez-moi toutefois de remarquer que si vous consultez l'horaire sur le site informatique des CFF et que vous inscrivez Guin, vous tombez automatiquement sur Düdingen. Il n'a pas coûté un franc à Guin pour être bilingue sur l'horaire des CFF, alors que Guin n'est pas bilingue. Je m'étonne d'autant qu'on exige de nous cette participation financière. A l'avenir, les choses se passeront ainsi, ce seront les communes qui seront responsables des CFF !

Je remercie néanmoins le Conseil communal et vous prie de soutenir cette dépense non prévue au budget."

M. Richard Wolf (UDC) déclare ce qui suit :

"Le groupe UDC a pris connaissance de la dépense non prévue au budget mais prévisible de 40'000 francs comme participation à la traduction de Fribourg/Freiburg sur le site informatique des CFF. Notre groupe constate que cette opération démontre une nouvelle fois que nous connaissons chez nous un bilinguisme bien établi et vivant. Freiburg im Üchtland se trouve bel et bien en Suisse. Quel bonheur : les CFF peuvent aussi profiter de ce 'know-how' !"

Herr Thomas Zwald (FDP) erklärt :

"Die FDP-Fraktion unterstützt und begrüsst diese Investition mit hoher Symbolkraft und vielleicht ist es eben diese hohe Symbolkraft, die dazu führte, dass es relativ lange gedauert hat. Aber jetzt sind wir soweit und freuen uns den Bahnhof zweisprachig angeschrieben zu haben. Ich denke wir sollten dem Bilinguismus in der Stadt noch mehr Gewicht

Séance du 21 mai 2012

Adoption d'une dépense non prévue au budget 2012 de 40'000 francs pour la modification du nom de l'arrêt CFF "Fribourg/Freiburg" (suite)

verschaffen und diese Zweisprachigkeit noch besser zur Entfaltung bringen. Uns nicht nur auf das Symbolhafte konzentrieren, wie eben 'Fribourg-Freiburg', sondern mit konkreten Massnahmen, Freiburg zu einem echten Zentrum der gelebten und institutionellen Zweisprachigkeit machen."

M. Laurent Moschini (PS) s'exprime comme suit :

"Le groupe socialiste soutient bien évidemment cette dépense, même si certains parmi nous ont eu aussi un sursaut au vu du montant substantiel afférent à la pose de ces panneaux bilingues. Nous sommes conscients, comme l'a dit M. T. Zwald, de la valeur éminemment symbolique très importante que revêt cette démarche."

M. Claude Schenker (DC/VL) déclare ce qui suit :

"Le Conseil communal nous apprend qu'il a opté pour la deuxième variante présenté par le Canton. Le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral regrette que la première et la troisième variantes n'aient pas été exposées. Quant à cette deuxième variante, elle est elle-même expliquée pour le moins sommairement. Qu'importe pourtant ! Notre groupe salue cette solution et adoptera cette dépense. En matière de langue, c'est le genre de geste pragmatique qu'il faut poser."

Ja, Deutschsprachige sind hier in Freiburg nicht nur willkommen, sondern auch zuhause!

Cela vous saute aux yeux le jour où votre ami le plus hermétique à la culture alémanique épouse une Alémanique qu'il n'est pas allé chercher au-delà du pont de Grandfey.

Diese Aenderung ist nicht weltbewegend. Unser Bahnhof ist nicht vor allem ein Stadtbahnhof. Er ist ein Bahnhof unserer Hauptstadt.

Ajouter Freiburg à Fribourg sur les panneaux de la Gare représente un geste envers les germanophones de notre ville et de notre canton. Nous ne voulons toutefois pas en exagérer l'importance. Notre quotidien ne va pas changer.

Nous reconnaissons néanmoins, que, en tant que symbole, le nom de la Gare a de l'importance pour beaucoup mais tel est le cas au sein des deux communautés linguistiques. Si nous pouvons par un symbole encourager la compréhension mutuelle et la cohabitation la plus harmonieuse possible, si nous pouvons par un symbole mieux accueillir et mieux aimer l'autre, alors la dépense doit passer au second plan, car c'est ainsi que Fribourg progresse."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, s'exprime dans les termes ci-après :

"Je voudrais tout d'abord remercier tous les représentants des groupes qui apportent leur soutien à cette mesure qui a, comme plusieurs l'ont souligné, un caractère hautement symbolique. Permettez-moi d'apporter encore quelques précisions complémentaires. Certains s'étonnent du montant exigé par le CFF. J'ose vous rappeler que cette démarche ne concerne pas que la Ville de Fribourg, mais qu'il s'agit d'une double requête émanant d'une part de l'Etat et de la Ville de Fribourg et de l'autre, de l'Etat de Fribourg et de la Ville de Morat. C'est dans ce contexte que

Séance du 21 mai 2012

Adoption d'une dépense non prévue au budget 2012 de 40'000 francs pour la modification du nom de l'arrêt CFF "Fribourg/Freiburg" (suite)

nous avons opté pour ce mode de faire. Nous avons également convergé dans le choix des variantes. Il est vrai que nous ne nous sommes pas trop étendus sur la description des première et troisième variantes. Simplement, je peux vous dire, de mémoire, que la troisième variante eût entraîné une dépense de l'ordre de plusieurs centaines de milliers de francs ! Dans toutes les déclarations publiques, le Conseil d'Etat a toujours parlé d'un partage paritaire des frais entre le Canton et la Commune de Fribourg ou le Canton et la Commune de Morat.

Comme l'ont rappelé d'aucuns, comme M. T. Zwald en particulier, j'aimerais aussi souligner que Fribourg est également la capitale de notre canton et que dans le contexte d'une très très grande amélioration des relations entre la Ville et le Canton, le Conseil d'Etat et le Conseil communal ont trouvé très facilement un terrain d'entente. Quant à savoir l'impact qu'aura cette mesure, laissons du temps au temps. Nous verrons bien comment les visiteurs de Fribourg, qu'ils viennent du nord ou du sud, apprécieront cette démarche."

Vote

Le Conseil général adopte, par 66 voix sans opposition ni abstention, la dépense de 40'000 francs pour la modification du nom de l'arrêt CFF "Fribourg/Freiburg", dépense qui figurera sous une nouvelle rubrique du compte de fonctionnement 2012, 430.311.01 "Participation aux frais d'installation du panneau Fribourg/Freiburg".

ooo

4. Approbation d'une dépense imprévisible et urgente de 35'800 francs pour l'achat d'un véhicule

Discussion générale

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, précise ce qui suit :

"La Commission financière a approuvé à l'unanimité cette dépense imprévisible et urgente de 35'800 francs."

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Affaires sociales, fait la déclaration qui suit :

"Le chantier écologique est l'outil à disposition de la Commune pour intégrer ou réintégrer des concitoyens sur le marché du travail. Ces mesures d'insertion ont lieu en différents sites, dans des forêts, dans des domaines alpestres, dans le parc magique d'H. Audriaz ou dans des sites où sont effectués des travaux de déblaiement, en d'autres termes partout où nous pouvons donner du travail à ces personnes. Trois fourgons sont nécessaires pour amener les bénéficiaires de ces mesures d'insertion sur leurs lieux de travail.

Le fourgon qui a été remplacé avait appartenu à l'Association Intervalle, puis avait été acheté en 2010 lors de la communalisation du chantier écologique. Il avait été mis en circulation en 1999 et avait parcouru plus de 191'500 kilomètres. Son état de corrosion ne lui a pas permis de passer l'expertise. Sa remise en état aurait coûté bien trop cher.

Séance du 21 mai 2012

Approbation d'une dépense imprévisible et urgente de 35'800 francs pour l'achat d'un véhicule (suite)

Vu la nécessité de disposer de trois fourgons, le Conseil communal a autorisé l'achat d'un véhicule de remplacement. Au nom du Conseil communal, je vous prie d'approuver cette dépense imprévisible et urgente."

M. Maurice Page (PCS) remarque ce qui suit :

"Une dépense imprévisible et urgente se doit d'être solidement argumentée. Maintenant, nous avons eu des explications solidement argumentées, mais ces explications ne figuraient pas dans le rapport écrit qui nous a été envoyé. Ce rapport écrit était quelque peu sommaire, puis-qu'on nous disait simplement qu'il faudrait changer ce fourgon, parce qu'il est rouillé. Les quelques renseignements que vous venez de nous donner verbalement auraient mérité de nous être fournis par écrit."

Mme Manon Delisle (PS) s'exprime comme suit :

"Je suis tout à fait consciente que c'est un objectif tout à fait louable que de soutenir le chantier écologique en le dotant d'un moyen de transport adéquat. Je me pose toutefois une double question : quelle est la norme euro – c'est-à-dire antipollution – du véhicule que vous venez d'acquérir ? Avez-vous fait attention à l'efficacité énergétique de ce fourgon, autrement dit à sa consommation en litres par 100 kilomètres ?"

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Affaires sociales, répond comme suit :

"Je suis heureuse d'avoir fourni à M. M. Page des renseignements qu'il aurait voulu voir mis par écrit. Je les lui ai donnés par ma bouche. J'espère qu'ils auront la même valeur."

En revanche, je ne peux pas répondre aux questions précises de Mme M. Delisle, puisque je n'ai pas assisté à l'achat de ce véhicule. Ce n'est pas moi qui l'ai choisi, mais mes services. Je ne l'ai pas encore utilisé, mais je vous promets que j'irai faire une promenade avec ce fourgon. Je vérifierai s'il correspond bien aux normes. Je vous promets qu'à ce moment-là, je répondrai à vos questions."

Vote

Le Conseil général approuve, par 65 oui sans opposition ni abstention, la dépense imprévisible et urgente de 35'800 francs pour l'achat d'un fourgon destiné au chantier écologique, dépense qui figurera à la rubrique 1050.311.02 "Véhicules" du compte de fonctionnement 2012 du service des Institutions et Assurances sociales.

Séance du 21 mai 2012

5. Rapport du Conseil communal au sujet du postulat n° 90 de MM. Pascal Wicht (UDC) et Daniel Gander (UDC), ainsi que de 24 cosignataires, lui demandant de prendre des mesures pour assurer la sécurité des personnes âgées ou handicapées sur les passages piétons réglés par des feux

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, résume le rapport ci-après :

"En séance du 30 mai 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 90 de MM. P. Wicht et D. Gander, ainsi que de 24 cosignataires, lui demandant de prendre des mesures pour assurer la sécurité des personnes âgées ou handicapées sur les passages piétons réglés par des feux.

Il sied tout d'abord de préciser que la durée des temps de traversée pour les piétons est fonction, d'une part, de la distance à parcourir (largeur de la chaussée) et, d'autre part, de la vitesse moyenne de déplacement desdits piétons.

Le laps de temps à disposition des piétons pour traverser est formé du temps vert, du temps orange et d'un temps rouge dit 'de sécurité'. Il est généralement admis que la phase verte pour les piétons doit permettre à ces derniers de traverser au moins la moitié de la chaussée, le reste de la traversée pouvant être effectué à faible allure et sans danger pendant les phases orange et rouge 'de sécurité', avant que le feu ne repasse au vert pour les voitures. Dans cette perspective, la norme de l'Union suisse des professionnels de la route (norme VSS 640 837) définit des temps verts minimaux pour permettre une traversée.

Or, le premier constat est que les traversées régulées par des feux en ville de Fribourg répondent toutes aux critères minimaux fixés par la norme, les valeurs des phases étant conformes aux prescriptions relatives à la durée des feux. La régulation actuellement mise en place garantit donc la sécurité, y compris celle des personnes qui se déplacent plus lentement, comme les personnes âgées.

Bien qu'il ne soit pas défini de critères maximaux, il est toutefois important de comprendre que plus le temps vert accordé aux piétons est généreux, moins le temps vert disponible pour les autres usagers (transports individuels motorisés, transports en commun et vélos) est long. Ainsi, en étendant la durée du feu vert pour les piétons, on diminue d'autant la capacité pour les autres modes de déplacement avec, pour conséquence, une plus grande capacité de stockage nécessaire pour le trafic et, partant, une augmentation inévitable des risques de congestion.

Afin d'offrir un temps de traversée plus conséquent aux piétons sans nuire à l'écoulement du trafic, une alternative consisterait à limiter le nombre des phases vertes disponibles pour ces derniers, ce qui aurait pour effet d'augmenter le temps d'attente aux passages piétons. Cette solution n'est toutefois guère souhaitable car elle comporterait le risque que les piétons ne respectent plus le feu rouge en raison d'un délai d'attente trop long.

La mise en place d'îlots centraux de sécurité est une solution qui, en soi, est susceptible de sécuriser davantage les piétons dès lors qu'elle permet à ces derniers d'observer un temps d'arrêt lors de la traversée de la chaussée. Malheureusement, de tels aménagements sont souvent impossibles à réaliser, en raison de la largeur de la chaussée nécessaire. En effet, pour satisfaire aux largeurs requises, la construction d'un îlot central de sécurité nécessiterait en pratique, dans la plupart des cas, la suppression d'une voie de circulation. En outre, sa mise en place conjointement avec une régulation lumineuse implique l'introduction d'un franchis-

Séance du 21 mai 2012

Rapport du Conseil communal au sujet du postulat no 90 de MM. Pascal Wicht (UDC) et Daniel Gander (UDC), ainsi que de 24 cosignataires, lui demandant de prendre des mesures pour assurer la sécurité des personnes âgées ou handicapées sur les passages piétons réglés par des feux (suite)

sement en deux temps de la chaussée ou, dans le cas d'une traversée en une seule fois, une augmentation du temps vert. Encore une fois, ces solutions s'avèrent néfastes quant à la capacité du réseau pour les véhicules, qu'il convient en l'espèce de préserver.

Quant à la mise en place de boutons spéciaux qui permettent d'allonger la durée du feu vert pour les personnes âgées et handicapées, nous ne connaissons aucune ville ayant introduit un tel système. Toutes craignent qu'une utilisation abusive du système n'entrave finalement le bon fonctionnement des carrefours. Par ailleurs, à de rares exceptions près, les temps calculés sur la base des normes suffisent à garantir les conditions de sécurité. L'analyse des accidents impliquant des piétons sur une période de dix ans (2001-2010) le prouve. Sur 221 accidents enregistrés, seuls trois se sont produits sur des passages piétons réglés par des feux.

Le Conseil communal tient par ailleurs à préciser qu'une analyse des passages piétons réglés par des feux est effectuée régulièrement par le Service de la mobilité. L'objectif consiste à identifier si des solutions allant dans le sens du présent postulat sont envisageables sans dégrader les conditions de fonctionnement du réseau.

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal confirme que les conditions effectives de sécurité des traversées des passages piétons réglés par des feux sont bonnes en ville de Fribourg même si certaines catégories de personnes ont parfois un sentiment d'insécurité. Il entend cependant continuer ses efforts pour une amélioration de la situation en axant son effort principal sur l'analyse de l'éclairage des passages piétons."

M. Pascal Wicht (UDC) remercie le Conseil communal de cette réponse qui ne le satisfait que partiellement.

"Le rapport est effectivement très détaillé. Je regrette qu'aucune disposition concrète ne puisse être prise. J'ose espérer qu'aucun accident ne se produise à l'avenir sur ce type de passages piétons réglés par feux."

Le postulat n° 90 est ainsi liquidé.

ooo

6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 91 de M. Gerhard Schneider (PS) – repris par M. Christoph Allenspach (PS) – et de 16 cosignataires lui demandant d'augmenter les économies d'électricité lors du remplacement de l'éclairage public de 45 à 70-75 %

M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume le rapport ci-après :

"En séance du 30 mai 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 91 de M. G. Schneider - repris par M. C. Allenspach - et de 16 cosignataires lui demandant d'augmenter les économies d'électricité lors du remplacement de l'éclairage public de 45 à 70-75 %.

Le postulat met en évidence un éventuel conflit d'intérêt flagrant du Groupe E dans le cadre de l'assainissement de l'éclairage public. De fait, se fondant sur un concours organisé en Allemagne, il estime que les gains d'énergie peuvent être plus importants que ceux exposés par Groupe E et repris par la Ville.

Séance du 21 mai 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 91 de M. Gerhard Schneider (PS) – repris par M. Christoph Allenspach (PS) – et de 16 cosignataires lui demandant d'augmenter les économies d'électricité lors du remplacement de l'éclairage public de 45 à 70-75 % (suite)

Le postulat demande qu'une brève étude indépendante soit entreprise pour vérifier la proposition le Groupe E.

En préambule, il importe de relever que les progrès sont rapides et soutenus dans le domaine de la diminution de la consommation électrique pour l'éclairage public. Dès lors, l'évolution entre le moment où Groupe E a produit son étude comparé à celui où le présent postulat est déposé met parfaitement en évidence cet état de fait.

De plus, la part en pourcent de diminution de consommation est fonction de la puissance de l'installation. En effet, plus la puissance de l'état initial est forte, plus la part d'économie en pourcent sera élevée. Or la Ville dispose d'un ensemble de points de lumière qui présentent des caractéristiques différentes. Outre les nombreux types de lampes répertoriés, la hauteur des mâts ou encore l'emplacement jouent un rôle dans le choix de la puissance. L'étude de Groupe E considère une situation générale et aborde le résultat d'économie d'énergie sous l'angle d'une moyenne. D'autre part, le réglage de la durée de l'éclairage et la diminution d'intensité en fonction des heures est également un élément à considérer dans la baisse de consommation d'énergie.

Suite à l'adoption du budget par le Conseil général pour l'assainissement de l'éclairage public, un processus de remplacement des lampes a été engagé dès le début de l'année 2011. Ce processus est prévu sur cinq ans. Les premières étapes consistent à intervenir sur le type de lampe le plus gourmand en énergie, les lampes à mercure.

Sur la base des interventions réalisées en 2011, il est possible de tirer un bilan de l'économie de puissance réalisée. En effet, 403 points de lumière ont été changés durant cette année. La puissance consommée était de 106,2 KW et elle est passée à 32,5 KW. Dès lors, la part d'économie se monte à 69,4 %.

Rapporté aux estimations de moyenne indiquée par Groupe E, soit 45 %, on remarque que le résultat obtenu dépasse largement les attentes. Comparé aux valeurs reprises dans l'étude allemande citée dans le postulat (70-75 % de gain d'énergie), le résultat est dans la cible. Plus précisément, les gains réels de consommation d'énergie s'échelonnent entre 58,1 % et 72,1 % en fonction des points de lumière et de leur situation. De plus, de nouveaux luminaires suspendus LED de type Hibou pour les routes adjacentes au boulevard de Pérolles arrivent même à une économie d'environ 80 %, tout en améliorant la qualité de l'éclairage.

En conséquence, la question du conflit d'intérêt soulevé dans le postulat ne se concrétise pas. La Ville et le Groupe E prennent en considération les nouveaux produits et adaptent l'assainissement au fur et à mesure du progrès dans le domaine. L'allégation selon laquelle Groupe E a intérêt à ce que ses clients consomment plus n'est pas crédible dans le contexte global du marché de l'électricité. En effet, si les clients de Groupe E consomment moins et si l'énergie produite est suffisante, le Groupe E peut vendre l'excédent plus cher sur le marché, tandis que si l'énergie produite n'est pas suffisante, l'achat sur le marché sera malgré tout moindre.

Dès lors, la brève étude demandée n'est pas opportune. En effet, les résultats obtenus correspondent à ceux visés par le postulat.

Séance du 21 mai 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 91 de M. Gerhard Schneider (PS) – repris par M. Christoph Allenspach (PS) – et de 16 cosignataires lui demandant d'augmenter les économies d'électricité lors du remplacement de l'éclairage public de 45 à 70-75 % (suite)

L'analyse de la situation après assainissement de la première étape démontre que les résultats obtenus vont dans le sens recherché par le postulat. De nouveaux produits seront régulièrement testés dans le cadre de cet assainissement. Par conséquent, les craintes soulevées ne sont pas avérées et l'étude demandée n'est pas nécessaire."

M. Christoph Allenspach (PS) est satisfait des économies d'énergie qui sont beaucoup importantes que prévu.

"Le moins que l'on puisse dire, c'est que les spécialistes du Groupe E n'étaient vraiment pas de grands champions, en se contentant de calculer simplement une moyenne et que M. G. Schneider avait 100 % raison, au moins pour ces premières étapes. Les économies, je crois, seront moins spectaculaires pour les suivantes. Espérons malgré tout qu'elles soient plus élevées que prévu initialement."

Le postulat n° 91 est ainsi liquidé.

ooo

7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 1 de M. Pius Odermatt (PS) et de Mme Marine Jordan (PS), ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant d'élaborer un concept des besoins des personnes âgées en ville de Fribourg

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, après concertation avec ses collègues, répond au nom du Conseil communal en résumant le rapport ci-après :

"En séance du 30 mai 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 1 de M. P. Odermatt et de Mme M. Jordan, ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant d'élaborer un concept des besoins des personnes âgées en ville de Fribourg.

Le Conseil communal constate que les Services de l'aide sociale et des institutions et assurances sociales, plus particulièrement le secteur des Prestations complémentaires et des subventions aux primes de caisse maladie, soutiennent de manière active les personnes âgées par le biais respectivement de conseils, de soutiens financiers et de gestion administrative.

La Ville de Fribourg dispose également du bulletin d'information communal '1700', ainsi que de la brochure distribuée à chaque nouvel habitant, qui informent l'ensemble de la population sur le fonctionnement de la Commune et fournissent un grand nombre de renseignements sur les possibilités d'aide et d'intervention.

De plus, par le biais du soutien financier cantonal des 'institutions spécialisées', la Fondation Pro Senectute dispose d'une large palette d'activités en faveur des personnes âgées, telles que :

- le soutien financier ponctuel;
- les multiples activités sportives, la formation, le bien-être, proposées dans un catalogue de prestations;
- l'aide administrative à certaines tâches, telle que la feuille d'impôts, la gestion du courrier et des factures;
- l'accompagnement pour les sorties et voyages;

Séance du 21 mai 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 1 de M. Pius Odermatt (PS) et de Mme Marine Jordan (PS), ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant d'élaborer un concept des besoins des personnes âgées en ville de Fribourg (suite)

- les conseils pour le maintien à domicile (aide au ménage);
- une multitude de moyens auxiliaires, incluant un service d'entretien (lit électrique, chaise roulante, etc.);
- l'accompagnement psychosocial.

Enfin, d'autres organismes, tels que :

- Fribourg pour tous (guichet social d'information de l'Etat);
- Passepartout;
- la Croix-Rouge fribourgeoise;
- la Fondation pour l'aide et les soins à domicile,

apportent un soutien logistique ou d'information important pour les personnes âgées.

Pour le futur, la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) planche actuellement sur le projet Senior+, qui devrait aboutir à une nouvelle législation. Un premier rapport sur l'état de la situation a été présenté en date du 7 septembre 2010 (à lire sous http://www.fr.ch/dsas/fr/pub/personnes_agees.htm). Il faut s'attendre à des changements dans les tâches dévolues aux intervenants concernés, dont les Communes.

A signaler enfin qu'une nouvelle loi cantonale pour le soutien des personnes âgées est en cours d'élaboration. Des obligations pour les communes y seront certainement envisagées.

En conclusion, le Conseil communal estime que les prestations effectuées actuellement en faveur des personnes âgées sont satisfaisantes. Des améliorations sont cependant toujours possibles et des évolutions importantes sont attendues dans ce domaine (maintien à domicile, foyer de jours, etc.). En raison des structures et informations déjà existantes, du projet Senior +, et des modifications légales en cours, la mise en place d'un concept des besoins des personnes âgées en ville de Fribourg ne semble donc pas nécessaire à ce jour ou tout au moins prématurée."

M. Pius Odermatt (PS) fait la déclaration ci-après :

"Si je devais donner un titre à notre réplique, ce serait 'Le Conseil communal ne s'intéresse pas au sort des personnes âgées'. Le Conseil communal paraît n'avoir absolument aucune vision quant aux multiples défis que pose le vieillissement de la population. Il ne juge pas utile de dresser un état des lieux des offres existantes. Il se contente de faire le strict minimum légal, en attendant que le Canton dicte les mesures à mettre en place. Cette attitude passive nous inquiète.

Le Conseil communal s'en remet uniquement à des institutions privées, sans se préoccuper d'avoir une vue globale de la situation, ni s'inquiéter de la qualité de vie des personnes vieillissantes. Les axes sur lesquels la Commune se devrait de travailler sont notamment l'information à la population, la coordination entre les différents acteurs, l'habitat (appartements adaptés, habitats intergénérationnels), l'aménagement de l'espace public, la mobilité, la santé et les réseaux sociaux.

Séance du 21 mai 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 1 de M. Pius Odermatt (PS) et de Mme Marine Jordan (PS), ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant d'élaborer un concept des besoins des personnes âgées en ville de Fribourg (suite)

Die Stadt Freiburg ist im Rückstand und betreibt eine Vogel-Strauss-Politik. Gemeinden wie Düdingen, Murten und Bösinggen haben nicht auf die Vorgaben des Kantons gewartet und haben Leitbilder und Konzepte für das Alter entwickelt. Wie sagt man so schön – gouverner c'est prévoir. Die ältere Bevölkerung wird von 13% im Jahr 2005 auf 25% im 2030 ansteigen. Wir erwarten, dass der Gemeinderat auch ihre Interessen wahr nimmt. Übrigens, auch Familien würden von einer altersgerechten Politik profitieren."

Le postulat n° 1 est ainsi liquidé.

ooo

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 3 de MM. Marc-David Henninger (PS), Guy-Noël Jelk (PS) et François Miche (PS), ainsi que de 29 cosignataires, lui demandant un terrain de "street hockey / inline hockey" sur le territoire communal

M. Thierry Steiert, Directeur des Sports, résume le rapport

ci-après :

"En séance du 30 mai 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 3 de MM. M.-D. Henninger, G.-N. Jelk et F. Miche, ainsi que de 29 cosignataires, lui demandant d'aménager un terrain de 'street hockey / inline hockey' sur le territoire communal.

1. Définition

1.1 Street hockey

Le street hockey, tel qu'il est pratiqué aujourd'hui, est un sport relativement récent. C'est en effet en 1960 que fut créée au Canada la première ligue structurée. Suivirent les Etats-Unis (1970), l'Autriche, la Tchéquie et la Slovaquie (dans les années 1980). Dans les années 1990, c'est au tour de la Finlande, de l'Allemagne, du Japon et de la Suisse d'introduire le street hockey. Aujourd'hui, le street hockey est pratiqué dans 33 pays.

Le street hockey est très proche du hockey sur glace mais il se pratique sur le bitume. Ses règles simples et son matériel peu coûteux en font un sport accessible à tous. Les joueurs jouent sans rollers et sans patins à glace, mais avec une balle en plastique, de couleur orange en principe, d'environ 70 gr, des gants de hockey et des crosses de hockey.

Au plan international, ce sport se pratique entre deux équipes de cinq joueurs de champ et un gardien. Les dimensions, les lignes bleues, la ligne rouge et les buts sont identiques à ceux qui sont utilisés pour le hockey sur glace.

1.2 Roller inline hockey

Egalement proche du hockey sur glace, le roller inline hockey se pratique avec des patins à roulettes dont les roues sont alignées. Ce sport s'est développé d'abord comme pratique complémentaire au hockey sur glace pour les athlètes souhaitant parfaire leur entraînement. Il existe depuis plus de vingt ans.

Séance du 21 mai 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 3 de MM. Marc-David Henninger (PS), Guy-Noël Jelk (PS) et François Miche (PS), ainsi que de 29 cosignataires, lui demandant un terrain de "street hockey / inline hockey" sur le territoire communal (suite)

Le but est de mettre le palet dans la cage des adversaires. C'est un sport physique, stratégique et collectif. A la différence du hockey sur glace, les charges sont interdites.

1.3 Différences entre le (roller) inline hockey et le street hockey

Ces deux sports se différencient notamment par l'équipement :

Le roller inline hockey se joue avec des patins à roues alignées, une crosse longue munie d'une palette plate courbée et un palet. En championnat, l'équipement se compose d'un casque, de coudières, d'une gaine, de protège-tibias et de gants.

Ces différences techniques font que ces deux sports de hockey se développent un peu différemment. Les contacts physiques sont interdits dans ces deux sports.

2. Fribourg : état des lieux

La ville de Fribourg compte aujourd'hui deux clubs, les Fribourg Vipers et le SHC Fribourg.

Fribourg Vipers (www.fribourgvipers.ch)

Membre de l'Union des Sociétés sportives de la Ville de Fribourg (USSVF) depuis 2009, Fribourg Vipers concourt pour la saison 2011-2012 en première ligue nationale et se situe, en cette fin de saison à la deuxième place du tour de relégation. Son maintien en première ligue est ainsi assuré.

Les lieux d'entraînements et de matchs de Fribourg Vipers sont, d'une part, la cour de récréation de l'école de l'Auge et, d'autre part selon les disponibilités, la piste extérieure du centre sportif de Chandolan, à Givisiez. Le contrat d'utilisation court jusqu'à la fin de la présente saison et devrait être reconduit.

Cette équipe, à l'histoire récente, représente l'une des nouvelles activités sportives à la recherche d'un emplacement durable permettant son développement. Le club est notamment actif au niveau de l'animation de tournois (Passeport vacances, tournoi de Pâques) et collabore à différentes animations en faveur des jeunes.

SHC Fribourg

Au 20 mars 2012, le SHC Fribourg occupait une confortable deuxième place, sur cinq équipes, du groupe A de deuxième ligue.

Le terrain de jeu du SHC Fribourg se situe au complexe sportif de Chandolan, à Givisiez (sur le terrain extérieur situé à côté de la 'Realsport Arena'). Le contrat d'utilisation a été renouvelé pour la saison 2012-2013 sur la base d'un match chaque trois semaines.

Le SHC Fribourg s'est constitué en 2010. Ses membres faisaient déjà partie, pour un certain nombre, des Fribourg Vipers.

Séance du 21 mai 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 3 de MM. Marc-David Henninger (PS), Guy-Noël Jelk (PS) et François Miche (PS), ainsi que de 29 cosignataires, lui demandant un terrain de "street hockey / inline hockey" sur le territoire communal (suite)

3. Infrastructures

Tant Fribourg Vipers que le SHC Fribourg jouent sans patins sur le bitume. Comme mentionné ci-dessus, le complexe sportif de Chandolan, à Givisiez, accueille ces deux clubs, une fois par semaine. Chacun sur la piste sèche extérieure.

Or il s'avère que cette surface est vétuste (le revêtement est de piètre qualité mais jouable, les bancs des joueurs sont en mauvais état, le panneau d'affichage est hors service et les vestiaires très dégradés).

La nouvelle halle couverte quant à elle reçoit le SHC Givisiez, club composé de sept équipes et ne laissant que pas ou peu d'unités pour des tiers.

Comme la saison d'inline hockey et de street hockey ne se développent pas sur la même période annuelle, des collaborations avec les locataires de la nouvelle structure couverte de Givisiez devraient être envisageables. Il semble cependant aujourd'hui et pour différentes raisons difficiles de conclure un accord. Nous le regrettons.

Un terrain adapté à la pratique du street hockey nécessite une surface au sol de 48 m. x 24 m. au minimum pour être homologué par la fédération nationale (Swiss Street hockey Association /SSHA), ce qui laisse peu de lieux potentiels en ville de Fribourg. La Ville ne dispose pas, à ce jour, de disponibilité et de places susceptibles de recevoir, de manière définitive, un terrain pour ce sport, sans compter les infrastructures devant l'accompagner (vestiaires notamment).

Le Conseil communal est sensible à l'émergence de nouveaux clubs tels que le street hockey et souhaite offrir les meilleures conditions possibles à ces sports. Il n'en demeure pas moins que, p. ex. à l'image du 'Lacrosse' - jeu d'origine amérindienne se pratiquant à l'aide d'une crosse pour mettre une balle dans le but adverse - les amateurs de street hockey devront patienter avant de bénéficier d'un espace dévolu à ce sport réputé populaire.

Dans ce contexte, il faut aussi nommer le rugby, le football américain ou encore l'aviron, parmi de nombreux exemples de sports émergents en ville de Fribourg, dans l'attente d'infrastructures permettant à leurs adeptes de développer leur passion.

Ces sports ont cependant un point en commun : celui de l'encadrement de jeunes sportifs par des bénévoles qui mettent leur temps, compétences et générosité à disposition. Le Conseil communal tient à leur exprimer sa plus vive reconnaissance.

4. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal prend note de la demande de MM. Henninger, Jelk et Miche, ainsi que de 29 cosignataires, rappelle qu'il procédera à un inventaire des infrastructures sportives courant 2013 et encourage le SHC Fribourg ainsi que Fribourg Vipers à trouver, d'entente avec le service des Sports, des solutions participatives provisoires – notamment une éventuelle amélioration des

Séance du 21 mai 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 3 de MM. Marc-David Henninger (PS), Guy-Noël Jelk (PS) et François Miche (PS), ainsi que de 29 cosignataires, lui demandant un terrain de "street hockey / inline hockey" sur le territoire communal (suite)

infrastructures sises devant l'école primaire de l'Auge - dans le cadre de la révision du PAL (Plan d'Aménagement Local) en cours d'analyse."

M. Marc-David Henninger (SP) remercie le Conseil communal de cette réponse qui ne le satisfait qu'à moitié.

"Je trouve regrettable de mettre en avant, comme argument, le manque de place. L'ancienne Usine à gaz, les abattoirs ou encore la cour de l'école de l'Auge, comme c'était le cas auparavant, ne sont que trois sites envisageables parmi d'autres sans doute. M. F. Miche, M. G.-N. Jelk et moi-même garderons évidemment un œil attentif sur l'évolution de ce dossier. Permettez-moi finalement de conclure avec un dicton en allemand : Wo ein Wille, da ein Platz".

Le postulat n° 3 est ainsi liquidé.

ooo

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 5 de M. Pierre-Olivier Nobs (PCS) et de 39 cosignataires lui demandant de dresser l'inventaire et d'évaluer le potentiel solaire photovoltaïque et thermique de tous les bâtiments appartenant à la Commune

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume le rapport ci-après :

"En séance du 30 mai 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 5 de M. P.-O. Nobs et de 39 cosignataires lui demandant de dresser l'inventaire et d'évaluer le potentiel solaire photovoltaïque et thermique de tous les bâtiments appartenant à la Commune.

Le postulat dont il est question est motivé par les faits suivants :

- *Disposer d'une énergie et d'un approvisionnement sûr et durable pour le développement de la société et de l'économie, compte tenu de la raréfaction de l'énergie fossile;*
- *Tirer parti de l'énergie solaire qui offre un potentiel énorme;*
- *Anticiper le marché de l'énergie en pleine évolution sachant que l'énergie et l'électricité vont renchérir;*
- *Faire bénéficier de ce marché lié à l'énergie solaire les entreprises actives dans ce domaine, dont le taux de croissance jouit d'un potentiel élevé;*
- *Tirer parti du très fort potentiel fribourgeois en matière photovoltaïque, compte tenu du contexte géographique;*
- *Mettre les collectivités publiques en avant par des références exemplaires notamment.*

Le Conseil communal partage totalement les objectifs visés par les auteurs du postulat.

Séance du 21 mai 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 5 de M. Pierre-Olivier Nobs (PCS) et de 39 cosignataires lui demandant de dresser l'inventaire et d'évaluer le potentiel solaire photovoltaïque et thermique de tous les bâtiments appartenant à la Commune (suite)

Sur la base de ce qui précède, un processus a été mis sur pied afin d'évaluer de façon objective le potentiel solaire des bâtiments appartenant à la Ville, mais également des autres édifices implantés sur le territoire communal.

Dans cette perspective, des contacts ont été pris avec Greenwatt, société du Groupe E, en se basant sur la collaboration efficace développée dans le cadre de la salle omnisports, bâtiment exemplaire en matière de la production d'énergie solaire en particulier.

Le mandat qui sera confié à l'entreprise consistera à identifier les toitures susceptibles d'accueillir une installation solaire dans le but de les équiper d'installations capables de produire une énergie à des prix compétitifs. Il s'agit là d'un critère important qui a pour objectif d'engager les moyens financiers à disposition à bon escient, afin de produire du courant vert dont le coût sera attractif, car adapté aux prix du marché.

Le mandat intègrera de plus une étude de faisabilité pour évaluer de façon plus fine, la capacité des toitures recensées dans l'inventaire pour y aménager des installations de façon durable, sachant que l'investissement doit être rentabilisé sur 25 ans. Cela impliquera d'analyser l'état réel de la couverture, en particulier l'étanchéité en place et sa capacité de résister pour cette durée.

Il s'agira ensuite, en connaissance de cause, de comprendre le coût des investissements à engager pour équiper ces bâtiments d'une installation solaire. Sur la base des montants identifiés, la dernière phase du processus consistera à formuler des propositions de partenariat entre la Ville et Greenwatt, avec pour objectif de définir et de répartir : le financement des installations, les coûts d'entretien et les rentrées financières. Ces éléments établis, il s'agira pour conclure de rédiger une convention liant les deux parties.

Le calendrier convenu avec la société Greenwatt prévoit de réaliser l'inventaire au cours de l'automne 2012. L'étude fine traitant de l'état des toitures recensées pourra, quant à elle, être réalisée durant le printemps 2013, dans le but de développer les études de faisabilité décrites en été 2013.

Concernant le potentiel solaire thermique, l'évaluation doit être réalisée au cas par cas pour chaque bâtiment, lors d'une analyse du bilan thermique global de celui-ci (ECOSCAN, EcoCheck,...). Une analyse sera, dans la mesure du possible, produite pour chaque bâtiment lors de son assainissement."

M. Pierre-Olivier Nobs (PCS) remercie le Conseil communal de ce rapport.

"Néanmoins, j'aimerais ajouter quelques éléments de réflexions. Il est question d'intégrer dans ces bâtiments d'autres édifices implantés en ville, mais n'appartenant pas à la Commune. Je me demande en fonction de quels critères on procédera à l'analyse de bâtiments n'appartenant pas à la Commune, même si c'est en soi un but louable. Je serais intéressé à connaître les critères de ce choix.

Séance du 21 mai 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 5 de M. Pierre-Olivier Nobs (PCS) et de 39 cosignataires lui demandant de dresser l'inventaire et d'évaluer le potentiel solaire photovoltaïque et thermique de tous les bâtiments appartenant à la Commune (suite)

Je remercie le Conseil communal de la rapidité de sa réaction qui aboutira à la remise d'une partie de l'inventaire en 2012 déjà et de la version complète, en été 2013. En revanche, je m'interroge quant à l'absence de mise en concurrence. Je conçois qu'il peut être pertinent de travailler avec une maison pour établir le potentiel et dès lors pourquoi pas avec la société Greenwatt. En revanche, je trouve prématuré l'établissement d'une convention pour attribuer en l'état des travaux à une entreprise. La mise en concurrence serait judicieuse, surtout dans un domaine où l'évolution technique est très rapide. J'invite le Conseil communal à réfléchir à cette question spécifique de la conclusion d'une convention.

Il est évident qu'après l'établissement de l'inventaire, il s'agira de passer à la phase la plus importante qui est celle de la réalisation. J'espère que notre Commune saura progressivement et très rapidement mettre à profit ce potentiel solaire afin de devenir la plus autonome possible en matière de production d'électricité, sans avoir bien entendu à recourir à quelque forme que ce soit d'énergies fossiles, telles que nucléaire, charbon, mazout..."

Le postulat n° 5 est ainsi liquidé.

ooo

10. Décision quant à la transmission des postulats

- n° 42 de M. Christoph Allenspach (PS), ainsi que des 10 autres membres de la Commission de l'Edilité, demandant au Conseil communal une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments scolaires de la Heitera

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, précise que le Conseil communal préavise favorablement la transmission des postulats no 42 à 47 pour étude.

M. Christoph Allenspach (PS) reconnaît volontiers qu'il y a une multiplication des postulats concernant le recours aux énergies renouvelables.

"Deux autres feront également ce soir l'objet d'une décision de transmission. Il y a des raisons pour cela. On ne voit toujours pas de volonté ferme du Conseil communal de recourir à ces énergies renouvelables lors de la construction ou de la rénovation de bâtiments appartenant à la Ville. Nous avons pu le vivre au sein de la Commission de l'Edilité. Les membres de la Commission ont manifesté une certaine insatisfaction, ne serait-ce que par les questions qu'ils ont posées à ce sujet lors de l'examen des deux messages concernant la construction des écoles enfantines du Botzet et de la Heitera. Ce sont donc tous les membres de la Commission de l'Edilité qui soutiennent cette démarche et qui souhaitent que l'analyse soit élargie à tous les bâtiments de la Commune. L'investissement pour l'installation de tels panneaux doit être découplé de la construction proprement dite, notamment pour ces deux écoles enfantines. Il faut que la réalisation de panneaux photovoltaïques soit financée à chaque fois sur un compte séparé du crédit d'investissement proprement dit."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 42 de M. Christoph Allenspach, ainsi que des 10 autres membres de la Commission de l'Edilité.

Séance du 21 mai 2012

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

- n° 43 de MM. Georges Rhally (DC/VL) et Jean-Jacques Métrailler (Lib. Ind.), ainsi que de 19 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier l'aménagement d'un cheminement piéton entre Monséjour et la Vignettaz

M. Georges Rhally (DC/VL) remercie le Conseil communal d'accepter d'analyser la création d'une liaison piétonne entre Monséjour et la Vignettaz.

"A Monséjour, la construction d'un immeuble important est en voie d'achèvement. Il est prévu d'y installer une crèche. Actuellement, le cheminement entre le secteur de Monséjour et l'école de la Vignettaz n'est pas très aisé, puisqu'il faut passer soit par l'avenue du Midi, soit par la route de Villars. D'où l'idée et le postulat d'aménager un cheminement piéton entre ce secteur de Monséjour et l'école de la Vignettaz."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 43 de MM. Georges Rhally et Jean-Jacques Métrailler, ainsi que de 19 cosignataires.

- n° 44 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de M. Pierre-Olivier Nobs (PCS), ainsi que de 37 cosignataires, demandant au Conseil communal la plantation d'arbres et d'arbustes fruitiers indigènes autour des écoles

Mme Elena Strozzi (Verts) précise ce qui suit :

"Notre postulat demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de planter des arbres fruitiers et indigènes autour des écoles. Nous voyons un double intérêt à cette opération. D'un côté, il y a un intérêt didactique, c'est-à-dire de connaissance biologique des végétaux qui pourraient aussi être étudiés lors des cours de biologie. Quant au second intérêt, il est d'ordre culinaire. Il est possible de faire plein de choses avec des fruits, comme des marmelades, des gâteaux et beaucoup d'autres choses.

Nous ajouterons que nous souhaitons que ces plantations soient réalisées avec la participation des enfants et des jeunes. Nous vous demandons de soutenir la transmission de ce postulat."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 44 de Mme Elena Strozzi et de M. Pierre-Olivier Nobs, ainsi que de 37 cosignataires.

- n° 45 de Mme Gisela Kilde (DC/VL) et de M. Georges Rhally (DC/VL), ainsi que de 15 cosignataires, demandant au Conseil communal que pour toute nouvelle construction ou rénovation d'un bâtiment appartenant à la Commune, soit élaboré un concept de recours à des énergies renouvelables

Mme Gisela Kilde (CV/GL) erklärt :

"Die Gemeinde hat dafür zu sorgen, dass jedes öffentliche Gebäude der Stadt Freiburg bei Neubau oder Renovation mit einem sinn-

Séance du 21 mai 2012

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

vollen automatisierten Energiekonzept ausgestattet wird. Für die historischen Teile der Stadt sind Ausnahmen möglich und vorzusehen."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 45 de Mme G. Kilde et de M. Georges Rhally, ainsi que de 15 cosignataires.

- n° 46 de M. Pius Odermatt (PS) et de Mmes Marine Jordan (PS) et Marie-Angèle Poupon (PS), ainsi que de 32 cosignataires, demandant au Conseil communal la mise à disposition de places de jeux de type "Robinson"

Mme Marine Jordan (PS) s'exprime dans les termes ci-après :

"Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre à la disposition des enfants de la ville des jardins d'enfants de type 'Robinson'. Ces espaces semi-sauvages ou semi-aménagés permettent aux enfants d'expérimenter diverses activités de plein air et d'exercer des activités manuelles. Plusieurs cantons, notamment ceux de Genève et de Berne, font état d'une grande satisfaction quant à l'apport de tels lieux pour les enfants habitant en ville."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 46 de M. Pius Odermatt et de Mmes Marine Jordan et Marie-Angèle Poupon, ainsi que de 32 cosignataires.

- n° 47 de M. Pierre-Olivier Nobs (PCS), de Mme Claudine Esseiva (PLR) et de MM. Pierre Marchioni (UDC) et Stanislas Rück (DC/VL), ainsi que de 40 cosignataires, demandant au Conseil communal la réalisation d'une thermographie aérienne des toits de tous les bâtiments de notre commune

M. Pierre-Olivier Nobs (PCS) souligne ce qui suit :

"Ce postulat s'inscrit en ligne directe de divers sujets dont nous avons parlé ce soir, notamment dans le cadre de l'approbation des comptes et du rapport de gestion 2011. C'est certainement un élément complémentaire au plan directeur des énergies. On sait que notre Commune n'a toujours pas engagé d'expert pour réaliser cette planification. On a également pu entendre certains de nos collègues parler de flou. Ce postulat répond également directement aux exigences de notre mandat en tant que 'Cité de l'énergie'. En effet, il s'agit d'une idée issue du même courant que celui qui est à l'origine de l'initiative 'Cité de l'énergie'. J'aimerais aussi rappeler qu'en Suisse, 50 % de la consommation totale d'énergie est absorbée par les bâtiments pour le chauffage et la production d'eau chaude.

J'en viens à l'objectif de ce postulat. Il s'agit de réaliser une thermographie aérienne des toits de tous les bâtiments de notre commune et de mettre ensuite ces informations à disposition de la population et des propriétaires d'immeubles publics ou privés dans le but d'inciter les gens à rénover leurs bâtiments. Nous proposons aussi au Conseil communal de

Séance du 21 mai 2012

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

prendre contact avec nos partenaires de l'agglomération et du canton. En effet, comme le démontre l'exemple genevois, où deux communes ont procédé de concert à cette opération, le coût d'une telle thermographie aérienne coûte vite moins cher, si on la fait pour plusieurs collectivités locales. Le coût de l'opération est vraiment dégressif. Il faut également collaborer avec le Canton, parce qu'il est possible, grâce à un logiciel qui est joint, de réaliser le certificat énergie d'un bâtiment destiné au fisc.

Cette opération s'inscrit dans la continuité des dispositions prises ou qui pourraient être prises par notre Commune dans le domaine de l'énergie et des économies d'énergie. Ce diagnostic constitue une aide à la planification et aux décisions permettant de promouvoir et de développer de véritables campagnes d'isolation des bâtiments.

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 47 de M. Pierre-Olivier Nobs, de Mme Claudine Esseiva et de MM. Pierre Marchioni et Stanislas Rück, ainsi que de 40 cosignataires.

000

11. Réponses aux questions

- n° 53 de M. Marc-David Henninger (PS) relative au bilinguisme dans les écoles de la ville de Fribourg

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, fait la déclaration qui suit :

"Dans sa réponse au postulat n° 73, le Conseil communal a largement exposé la politique qu'il entend suivre en matière de bilinguisme dans les écoles. Dans cette réponse, nous soulignons le rôle que doit jouer la Commission scolaire. La semaine passée, la Commission a reçu les deux représentants de l'Etat chargés de la mise en place du concept des langues dans le canton. Nous avons ainsi pris connaissance des nouvelles méthodes qui sont en train d'être développées pour un enseignement plus efficace de la langue partenaire.

Quant à l'enseignement de branches dans la langue partenaire, actuellement, il ne peut se faire que sur une base volontaire de tous les parents, car il manque une base légale. Avec la nouvelle loi, cette lacune sera comblée. Son entrée en vigueur devrait se faire dans le courant de 2014, selon le rythme que prendra la Commission parlementaire pour examiner ce projet de loi.

On peut imaginer que le bilinguisme soit un thème des projets d'établissement. L'inspecteur et les responsables d'établissements présents lors de cette séance nous ont clairement fait comprendre que les projets encourageant le bilinguisme doivent venir de la base, à savoir des enseignants.

Je peux vous assurer que la Commission scolaire et la Direction des Ecoles soutiendront les demandes d'aide financière et autres qui leur seront faites dans ce contexte. La Commission scolaire continuera son analyse sur l'amélioration du bilinguisme lors de sa prochaine séance."

Séance du 21 mai 2012

Réponses aux questions
(suite)

Herr Marc-David Henninger (SP) erklärt :

Ich danke dem Gemeinderat für die Antwort. Trotzdem möchte ich hervorheben was Hr. T. Zwald gesagt hat, bezüglich den konkreten Massnahmen um den Bilinguismus zu fördern. Ich hoffe, dass der Gemeinderat diese konkreten Massnahmen auch effektiv unterstützen wird, wenn es der Fall sein wird."

- n° 56 de Mme Marina Flores (UDC) relative aux déjections canines sur des lieux fréquentés

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale, répond comme suit au nom de l'Exécutif :

"En séance du Conseil général du 30 avril 2012, la Conseillère général M. Flores a posé au Conseil communal les questions suivantes :

- '1.- N'est-il pas temps que les propriétaires de chiens soient appelés à davantage de civisme et de respect ?*
- 2.- Quelle action ou sanction prévoit-on à l'encontre du maître de chien en infraction ?*
- 3.- Pourquoi le maître de chien ne reçoit-il pas automatiquement les dispositions de la loi en vigueur relative à la détention des animaux de compagnie ?*
- 4.- Quelle est la raison de la suppression ou de l'omission des panneaux interdisant les crottes ?' (cf. procès-verbal de la séance du 30 avril 2012, page 596).*

Le Conseil communal y répond comme suit :)

La Commune a eu l'occasion de d'exposer sa politique dans le cadre de la réponse à la proposition n°15 de MM. R. Zehrê et O. Collaud concernant l'interdiction des chiens sur le domaine scolaire. Il faut souligner que la nouvelle loi cantonale du 2 novembre 2006 sur la détention des chiens, qui a également pour but de garantir la salubrité publique fixe un cadre très clair sur les conditions que les propriétaires doivent remplir pour obtenir l'autorisation de détenir un chien. Tout nouveau détenteur de chien doit suivre un cours de sensibilisation et d'éducation canine et subir différents tests et examens visant à démontrer sa capacité de détenir un tel animal.

L'article 37 alinéa 1^{er} de la loi sur la détention des chiens prévoit expressément : 'le détenteur ou la détentrice 'empêche son chien de salir le domaine public et de souiller les cultures et les pâturages. Il lui incombe de ramasser les déjections de son animal'. Les articles 15 et 16 alinéa. 3 du règlement général de police de la Ville de Fribourg contiennent des prescriptions similaires.

Au vu de ce qui précède, il ne fait nul doute que tous les propriétaires de chien sont pleinement conscients du comportement qu'ils sont tenus d'adopter lors de déjections canines. Si la majorité des propriétaires respecte cette obligation, il est malheureusement inévitable que certaines personnes, peu consciencieuses, ne ramassent pas systématiquement les crottes de leur animal, a fortiori dans les espaces verts. Il ne s'agit pas là du résultat d'un manque d'information, mais bien d'un manque de savoir-vivre.

Néanmoins, comme évoqué dans la réponse à la proposition Zehrê, une nouvelle campagne de sensibilisation visant à informer les

Séance du 21 mai 2012

Réponses aux questions
(suite)

propriétaires de chiens des obligations qui leur incombent sur le territoire communal sera prochainement organisée par la Police locale, en principe à la fin de l'été. Elle comprendra une campagne d'affichage itinérante, un article dans le bulletin '1700' et l'édition d'un papillon. Cette action contribuera à lutter contre ce type d'incivilités.

Il est en outre à relever que la stratégie 'Fribourg - Ville propre 2012-2016' prévoit la mise en place d'un certain nombre d'infrastructures, ainsi que de mesures d'information, de sensibilisation et de répression pour lutter contre le dépôt sauvage de déchets et pour réduire de manière générale la quantité de déchets. Dans cette perspective, le secteur de la Voirie, après examen, estime que la répartition actuelle de la centaine de distributeurs de sachets pour crottes de chien présents dans les différents lieux fréquentés du domaine public communal s'avère globalement satisfaisante. Quatre distributeurs supplémentaires seront toutefois installés, dont un sur la place de jeux sise Derrière-les-Jardins et un autre à proximité de la passerelle du Grabensaal, soit aux deux endroits problématiques soulevés dans la question de Mme Flores.

La deuxième question de Mme Flores appelle la réponse qui suit :

Conformément aux articles 15, 16 et 42 du règlement général de police de la ville de Fribourg, les détenteurs de chiens qui ne respectent pas l'obligation de ramasser les déjections de leur animal sont systématiquement sanctionnés par la Police locale. Par voie d'ordonnance pénale, les auteurs d'infraction peuvent se voir infliger une amende allant de 20 à 1'000 francs en fonction des cas.

En réponse à la troisième question, il convient de préciser que la connaissance des dispositions légales, en l'occurrence de la loi cantonale sur la détention des chiens, ainsi que de son règlement d'application, fait partie de l'instruction dispensée lors des cours de sensibilisation et d'éducation canine auxquels les détenteurs sont astreints de par la loi. La législation en vigueur est censée être parfaitement connue des intéressés. Il en est de même des règles applicables sur le territoire communal, lesquelles seront d'ailleurs rappelées aux propriétaires de chien à l'occasion de la prochaine action de sensibilisation.

A la question n° 4, le Conseil communal, comme il a déjà eu l'occasion de le souligner dans son rapport au sujet de la proposition Zehrê, entend clairement privilégier l'information aux propriétaires intéressés sur les prescriptions à respecter – notamment lors de la prochaine campagne de sensibilisation – au détriment d'autres dispositions, notamment en matière de signalisation.

On a en effet constaté que la signalisation relative aux chiens, en particulier celle visant à interdire leur présence en certains endroits, comme à proximité de places de jeu, sur des places et parcours de sport ou aux abords des écoles, n'est pas disposée de manière uniforme et cohérente sur le territoire communal à l'heure actuelle. A plusieurs endroits, les panneaux présents sur le terrain, dont souvent la signification n'est pas claire, sont de nature à porter à confusion. Il en résulte une signalisation disparate ne présentant pas de cohérence d'ensemble, ce qui n'est finalement guère satisfaisant. Dès lors que l'obligation de ramasser les déjections canines est applicable sur l'ensemble du territoire communal, sa signalisation au moyen d'une forêt de panneaux s'avère inutile.

Séance du 21 mai 2012

Réponses aux questions
(suite)

Pour ces motifs, le Conseil communal confirme qu'il entend supprimer la signalisation actuellement en place et mettre l'accent sur des mesures d'information, respectivement de sensibilisation et de prévention destinées à rendre attentifs les détenteurs de chien aux prescriptions auxquelles ils sont soumis en ville de Fribourg."

Mme Marina Flores (UDC) remercie le Conseil communal de cette réponse qui ne l'a satisfait que partiellement.

"Je suis largement satisfaite en ce qui concerne la dernière question. Moi-même, en qualité de détentrice d'un chien, je n'ai jamais reçu de documents joints au bordereau pour le paiement de la taxe. Je viens de m'acquitter du paiement de cette taxe, mais je n'ai jamais reçu d'informations au sujet des devoirs du propriétaire d'un chien. Si j'ai obtenu des informations, c'est uniquement de mon propre chef, en cherchant sur internet."

- n° 57 de M. Kevin Grangier (UDC) relative aux devoirs des cyclistes

M. Kevin Grangier étant excusé ce soir, il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 60 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative au contrôle de l'utilisation des subventions versées par la Ville de Fribourg, en particulier à l'organisation CCSI/SOS Racisme

M. Pierre Marchioni étant excusé ce soir, il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 62 de M. Stanislas Rück (DC/VL) relative aux déchets encombrants amenés aux Neigles

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, répond comme suit au nom du Conseil communal :

"Actuellement, les déchets encombrants sont soit amenés par les particuliers directement sur le site, soit récoltés sur demande, par la Voirie, chez les personnes privées. Arrivés sur le site des Neigles, les déchets encombrants sont triés de manière simple en fonction de leur composition et suivent ensuite une filière d'élimination en fonction de ce tri.

La question de M. S. Rück met en évidence la possible valorisation de ces déchets encombrants. En effet, il est notable qu'une part de ces déchets semble encore utilisable et pourrait faire l'objet d'une récupération par des tiers, voire par des brocanteurs.

Sur ce point, la question a le mérite de soulever un point intéressant de la valorisation des déchets, dans un contexte orienté vers le développement durable. Partant, le secteur de la Voirie a analysé la possibilité actuelle de mise en place d'un tel système. Il en est ressorti les éléments suivants.

La place dévolue au stockage actuel des déchets encombrants mériterait alors une extension. Il paraît en outre évident que la zone de stockage des déchets valorisables ou en tout cas la zone de présentation de ces déchets devrait être couverte. Des ressources humaines sup-

Séance du 21 mai 2012

Réponses aux questions
(suite)

plémentaires devraient vraisemblablement être affectées à ce tri. De plus, des moyens mécaniques seraient également nécessaires.

La question entourant la dangerosité de l'objet reste en suspens. En effet, dès lors qu'un déchet valorisable est emporté par un tiers et qu'il serait à l'origine d'un accident ou d'une maladie, la responsabilité de la Commune pourrait peut-être être engagée. Le risque existe en outre que les déchets valorisables emportés ne correspondent finalement pas aux attentes en raison de leur état réel et qu'on s'en débarrasse de nouveau très vite par la suite.

De plus, ce nouveau service impliquerait très certainement un trafic supplémentaire sur la route des Neigles, donc à proximité de l'école, et également sur le site des Neigles lui-même, ce qui pourrait poser quelques problèmes de fonctionnement à régler.

Toutefois, si la possibilité d'assurer un tel service n'est pas envisageable immédiatement pour ces motifs, des investigations plus poussées seront menées ces prochains mois afin de déterminer le potentiel réel d'un tel service, ainsi que son emplacement. Pour ce faire, des contacts avec d'autres communes seront pris afin de déterminer non seulement l'existence d'un tel service – parce que cela existe suivant où – mais surtout les expériences faites.

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal s'engage à approfondir l'examen de cette question. Il aura ainsi la possibilité de donner ultérieurement une réponse définitive."

M. Stanislas Rück (DC/VL) est satisfait qu'il y ait une ouverture vers la recherche d'une solution. "Je suis bien conscient que cela ne peut pas être le cas dans l'immédiat".

- n° 63 de Mme Lise-Marie Graden (PS) relative au sort du complexe du cinéma Corso

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de la Culture, fait la déclaration ci-après :

"Comme vous le savez, le bâtiment du Corso a été racheté par une personne de plus de 80 ans. Les bails de location de l'immeuble qui comprenaient au rez-de-chaussée le café et des petits commerces ont été dénoncés par cette nouvelle propriétaire. Les salles de cinéma sont aujourd'hui vides. L'idée de cette propriétaire serait, selon les renseignements fournis par son fils, de relouer ces locaux. Des échanges ont eu lieu entre le fils de la propriétaire et le Service culturel de la Ville de Fribourg. L'une des affectations possible pourrait être en effet leur mise à disposition des acteurs culturels.

Suite à plusieurs sollicitations de ce Monsieur, Madame N. Roos, la nouvelle déléguée culturelle, a visité ces locaux et m'a fait un compte-rendu de l'état des lieux. Il est intéressant de savoir que ces locaux ne sont pas à l'heure actuelle en état pour deux raisons importantes. La première, c'est que ces salles de cinéma sont très pentues. Il est donc très difficile d'avoir des activités dans ces deux salles, en tout cas dans l'état où elles se trouvent présentement. Ensuite, le propriétaire entend louer ces locaux au prix du marché, et même au-dessus des prix pratiqués au boulevard de Pérolles où les locations sont plutôt à la baisse en raison de l'offre

Séance du 21 mai 2012

Réponses aux questions
(suite)

abondante de locaux. La situation telle qu'elle se présente n'est pas du tout, à mon avis, adéquate pour la mise de ces locaux à disposition d'acteurs culturels.

Toutefois, comme ce Monsieur a repris contact avec le Service culturel, nous avons pris la décision de jouer éventuellement le rôle d'intermédiaire entre ce propriétaire et les éventuels acteurs culturels qui seraient prêts à louer les lieux. Le Service culturel se limitera à ce seul rôle d'intermédiaire et ne pourra pas aller plus loin dans ses démarches.

Un commentaire encore sur les raisons pour lesquelles la Commune de Fribourg ne louera en aucun cas ces locaux. Le propriétaire avait effectivement proposé à la Ville de louer ces espaces. Or, comme vous le savez, la Commune a pour politique de ne pas louer de locaux. Depuis de nombreuses années, l'objectif et la politique de la Ville est d'occuper son propre parc immobilier et d'en maîtriser toute la gestion. Il est donc exclu de louer ces salles.

Voilà la réponse que je puis vous donner ce soir en fonction de tous les renseignements que j'ai obtenus sur ce dossier."

Mme Lise-Marie Graden (PS) remercie le Conseil communal de cette réponse. "Je suis satisfaite, d'autant plus que vous évoquez une affectation éventuellement à but culturel. J'espère que, comme vous le sous-entendez, le Service culturel prendra en main ce dossier, en jouant les intermédiaires de manière vraiment proactive, parce que cela ne pourra être que bénéfique pour tout le monde et pour la Ville en particulier."

ooo

12. Divers

A. NOUVEAUX POSTULATS

- n° 48 de Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) et de M. Elias Moussa (PS), ainsi que de 29 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier les besoins en infrastructures pour la prise en charge extrafamiliale en institutions scolaires et en institution pour les personnes âgées et pour répondre à l'évolution de la demande en assistance sociale

Frau Andrea Burgener Woeffray (SP) fasst zusammen :

"In der April-Ausgabe 2012 des '1700' hat der Stadtamman darauf hingewiesen, dass die absehbare demografische Entwicklung in den nächsten Jahren reale Auswirkungen haben wird. Die Stadt Freiburg und die anliegenden Gemeinden vereinen auf 5 % der Gesamtfläche des Kantons 26 % der freiburgischen Bevölkerung, 53 % der aktiven Bevölkerung und 41 % der Arbeitsplätze des Kantons. In 15 Jahren wird die Bevölkerung im Grossraum Freiburg um 30'000 Einwohnerinnen gewachsen sein, was unter anderem 16'000 neue Arbeitsplätze bedeutet. Die Wirtschaft bezeichnet dieses im nationalen Vergleich rekordmässige Bevölkerungswachstum als demografisches Wunder, das sich bald in eine Versorgungslücke wenden könnte, wenn nicht heute bereits vorgesorgt wird.

Séance du 21 mai 2012

Divers (suite)

Mit diesem Postulat wird der Gemeinderat ersucht, eine Studie zu erstellen, welche den Bedarf an Infrastrukturen, die durch den Bevölkerungszuwachs bis 2030 ausgelöst wird, aufzeigt und beziffert. Insbesondere soll der Bericht den Bedarf an Strukturen für die vorschulische und schulische familienergänzende Tagesbetreuung, für die schulischen Einrichtungen und für Einrichtungen verschiedener Wohnformen für betagte Menschen aufzeigen. Sie soll auch die Fallentwicklung in der Sozialhilfe mit einschliessen und den allfälligen infrastrukturellen Bedarf an Betreuungseinrichtungen, der damit verbunden ist.

Der Grossraum Freiburg steht vor speziellen Herausforderungen, welche nur über die Gemeindegrenzen hinweg bewältigt werden können. Deshalb wird der Gemeinderat eingeladen, im Rahmen dieser Studie die Zusammenarbeit mit anderen Gemeinden zu suchen und für die Studie eine externe fachliche Unterstützung anzufordern."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 49 de Mmes Andrea Burgener Woeffray (PS), Marine Jordan (PS) et de M. Martin Kuhn (PS), ainsi que de 22 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier l'introduction d'une aide financière de la Commune pour la création d'institutions d'accueil de jour

Mme Andrea Burgener Woeffray (SP) fast zusammen :

"Zusammenfassung des Postulates

Mit diesem Postulat ersuchen wir den Gemeinderat zu prüfen, eine kommunale Finanzhilfe zur Schaffung von Plätzen in vorschulischen Tagesbetreuungseinrichtungen in Form eines einmaligen Beitrages zu gewähren, der insbesondere dazu dient, den Trägervereinen zu ermöglichen, die Aufbauarbeit zu finanzieren. Der Gemeinderat legt die Bedingungen für diese Finanzhilfe fest.

Begründung

Das Gesetz über familienergänzenden Tagesbetreuungseinrichtungen ist seit dem 1. Oktober 2011 in Kraft. Es verpflichtet die Gemeinden, bei ausgewiesenem Bedarf, eine ausreichende Zahl vor- und ausserschulischer Betreuungsplätze anzubieten, zu unterstützen und zu subventionieren (Art 6; Abs. 3).

In der Stadt Freiburg ist dieser Bedarf an vorschulischen Betreuungsplätzen zweifellos vorhanden. Eine genaue Bedarfsanalyse könnte zuverlässige Daten liefern.

Wenn die Gemeinde nicht eigene Einrichtungen schafft, kann sie mit Dachorganisationen Verträge abschliessen (Art. 6; Abs. 4). Diese Dachorganisationen sind Trägervereine im Sinne von ZGB Art. 60 ff. Der Aufbau einer Struktur stellt für sie in verschiedener Hinsicht eine Herkulesarbeit dar. Bund und Kanton gewähren bereits eine Anschubfinanzierung, welche aber zu einem Zeitpunkt ausgeschüttet wird, nachdem die Einrichtungen eröffnet sind. Eine einmalige Finanzhilfe zu Beginn der Arbeiten, könnte den Trägervereinen ermöglichen, eine Projektleitung einzustellen und dadurch die verschiedenen Hürden zielgerichtet zu meistern.

Séance du 21 mai 2012

Divers (suite)

Die verschiedenen Anschubfinanzierungen von Bund, Kanton und Gemeinde würden sich so ideal ergänzen."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 50 de Mme Manon Delisle (PS) et de M. Pius Odermatt (PS), ainsi que de 26 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la création d'un poste de responsable de l'énergie à 80 ou 100 %

Mme Manon Delisle (PS) résume le postulat ci-après :

"Nous demandons au Conseil communal d'étudier la création d'un poste de responsable de l'énergie à 80 ou 100 %.

La Ville de Fribourg devra relever ces prochaines années des défis ambitieux en politique énergétique, qui sont entre autres choses liés aux objectifs d'instances politiques supérieures. La Confédération a décidé de sortir du nucléaire et de réduire les émissions suisses de CO₂. Quant au Canton, il s'engage pour une politique orientée vers les 'cleantechs'. Il vise une société à 4000 Watts à moyen terme et à 2000 Watts à long terme.

La Ville a un rôle important à jouer dans la politique énergétique. Elle participe déjà au programme 'Cité de l'énergie'. Mais en tant que maître d'ouvrage de ses infrastructures et bâtiments ainsi que de leur exploitation, il faut qu'elle renforce ses économies d'énergie. La Ville peut également œuvrer pour plus d'économies d'énergie dans le cadre du plan d'aménagement local, du plan directeur de l'énergie, du règlement de construction et de la gestion des déchets. Par ailleurs, elle est co-proprétaire de Frigaz SA et responsable - en coordination avec l'Agglomération - de la politique de la mobilité, qui a une dimension énergétique marquée.

La nécessité et l'urgence d'agir dans le domaine de l'énergie justifient l'engagement rapide d'un ou d'une responsable qui ait d'excellentes compétences techniques et organisationnelles et dont le cahier des charges soit uniquement dédié à ce thème. Cette personne devrait mettre en pratique les objectifs énergétiques de la Ville de Fribourg dans le domaine des économies d'énergie et de la promotion des énergies renouvelables. Elle coordonnerait l'application dans l'administration communale des différents instruments de la politique énergétique et climatique du Canton et de la Confédération. D'autre part, elle aurait pour tâche d'assurer les synergies avec les communes de l'agglomération et les entreprises ou institutions actives dans le domaine de l'énergie."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 51 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 22 cosignataires demandant au Conseil communal d'intervenir, par le truchement de ses délégués, auprès de l'Agglomération pour obtenir le prolongement de la ligne urbaine de bus n° 4 jusqu'à la déchetterie des Neigles

Mme Elena Strozzi (Verts) résume le postulat ci-après :

"Ce postulat demande que le Conseil communal de la Ville, par le truchement de ses délégués à l'Agglomération présente une requête

Séance du 21 mai 2012

Divers (suite)

officielle de prolongement de la ligne de bus n°4 jusqu'à la déchetterie des Neigles. Il serait judicieux de proposer, après l'arrêt de l'Auge un ou deux arrêts pour desservir le secteur des Neigles (maison et centre sportif), ainsi que la déchetterie. Pour résoudre le problème posé par l'espace nécessaire pour permettre aux bus de rebrousser chemin, on peut imaginer un service réduit aux horaires d'ouverture de la déchetterie. Voici deux arguments en faveur de ce postulat :

- *Dans le secteur des Neigles, il existe un centre sportif très fréquenté qui offre la possibilité de pratiquer le kayak, l'aviron ainsi que la boxe et la pétanque. Comme ces activités sportives s'adressent notamment à un public jeune, il est souhaitable de lui offrir un accès direct à ce lieu. Cette offre pourrait également inciter des personnes plus âgées à se déplacer en bus et à laisser leur voiture à la maison.*
- *La déchetterie est ouverte à toute personne habitant la ville de Fribourg. Les déchets récoltés ne comprennent pas uniquement les gros déchets encombrants, qui doivent de toute façon être transportés en voiture, mais aussi de petits déchets (huile et batterie, aluminium...). Pour les personnes qui ne possèdent pas de véhicule, un accès en bus à la déchetterie est donc fort utile et éviterai la location inutile d'un véhicule."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 52 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 20 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier l'installation de systèmes d'économie d'eau chaude dans les bâtiments publics

Mme Elena Strozzi (Verts) résume le postulat ci-après :

"Ce postulat demande que la Ville étudie la possibilité d'économiser de l'eau dans les bâtiments publics, notamment l'eau des douches des vestiaires des halles de gymnastique, ceci aussi pour des raisons d'économie d'énergie et de réduction de la consommation d'eau chaude.

Les systèmes suivants devraient faire l'objet d'une analyse :

- *L'installation de robinets (pour les lavabos et les douches) avec débit réduit (économie d'eau jusqu'à 60%);*
- *La coupure / réduction du débit de l'eau chaude dans les robinets des lavabos.*

En réduisant la consommation générale d'eau, on diminue également la consommation d'énergie nécessaire au fonctionnement de la station d'épuration.

Nous souhaitons également être informés de la stratégie du Conseil communal pour promouvoir et proposer de tels dispositifs d'économie d'eau chaude (éventuellement par des subventions à l'achat de robinets économes) à la population.

Séance du 21 mai 2012

Divers (suite)

Nous demandons également que le rapport nous présente une analyse des possibilités de récolter l'eau de pluie sur les toits des bâtiments publics et de voir quelle pourrait être son utilisation."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 53 de M. Martin Kuhn (PS) et de Mmes Marine Jordan (PS) et Andrea Burgener Woeffray (PS), ainsi que de 25 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la création d'une ou deux crèches par la Commune

M. Martin Kuhn (PS) résume le postulat ci-après :

"Par notre postulat, nous prions le Conseil communal de présenter une étude pour la création d'une à deux crèches par la Commune, afin de faire face à la demande accrue de places d'accueil préscolaire. La loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) est en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2011. La loi stipule à son article 6 : 'en fonction des besoins, la commune propose, soutient et subventionne un nombre suffisant de places d'accueil préscolaire et extrascolaire. Pour ce faire, elle crée des structures d'accueil ou passe des conventions avec des structures d'accueil autorisées'.

Si le nombre de places en structures d'accueil préscolaire est insuffisant, la Commune a l'obligation de créer elle-même de nouvelles structures.

Les accueils extrascolaires créés par la Ville font actuellement l'objet d'une réadaptation de l'offre en fonction des besoins. Pour les structures d'accueil préscolaire, la Ville doit également veiller à ce que le nombre de places réponde aux besoins des habitant-e-s.

Sur cette base, nous demandons, par ce postulat, au Conseil communal d'étudier la possibilité d'ouvrir une à deux crèches communales pour faire face à la demande accrue de places d'accueil préscolaire.

En cas d'ouverture d'une crèche communale, la Commune bénéficiera du fonds cantonal d'incitation à la création de places de crèche pour autant que celle-ci ouvre avant le 31 décembre 2014. Un aide fédérale pour la création de place d'accueil peut également être obtenue lors de la création de nouvelles structures."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 54 de Mme Maria Helena Molliet (PS) et de 48 cosignataires demandant au Conseil communal des mesures pour augmenter le nombre de place d'apprentissage au sein de l'administration communale et pour l'élargissement de l'offre

Mme Helena Molliet (PS) résume le postulat ci-après :

"Consciente de sa mission d'entreprise formatrice, la Ville de Fribourg a toujours formé des apprentis. Au fil des ans le nombre d'apprentis a régulièrement augmenté et davantage durant les deux dernières législatures.

Séance du 21 mai 2012

Divers (suite)

Sur l'ensemble de l'effectif leur nombre était de 2,3 % en 2005, de 3,5 % en 2010 et atteint 3,8 % à l'heure actuelle.

C'est certes une évolution mais lente. En avril 2012, la tranche des 15 – 25 ans représentait 885 demandeurs d'emploi dans le canton, alors que l'âge moyen des employés de la ville se situe à 46 ans.

Et pourtant la formation professionnelle est rentable. Une étude de l'Université de Berne portant sur cette question, montre que deux apprentis sur trois rapportent plus à leur entreprise qu'ils ne leur coûtent; qu'en termes de chiffres, la valeur productive moyenne d'un jeune en formation se monte à 30'000 francs, alors qu'il coûte 27'000 francs en frais de formation à son employeur. Toujours à Berne, en 2008 la part des places d'apprentissage et des stages dans l'administration communale s'élevait déjà à 10 % du total des emplois.

A Lausanne depuis 2005, des apprentis socio-éducatifs se forment dans les crèches subventionnées et dans les centres d'accueil pour les enfants en milieu scolaire."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 55 de Mme Elisabeth Reber Jung (PS) et de 26 cosignataires demandant que la Ville s'engage pour la biodiversité et la sauvegarde des abeilles domestiques

Mme Elisabeth Reber Jung (PS) résume le postulat ci-après :

"Par ce postulat, nous demandons que la Ville s'engage en faveur de la biodiversité et la sauvegarde des abeilles, en soutenant l'installation de ruches sur les toits des bâtiments publics et en encourageant les entreprises en faire de même.

Les abeilles sont menacées d'extinction. Une hécatombe d'autant plus inquiétante qu'elle menace le reste de l'agriculture : sans abeilles, pas de fécondation des fleurs et donc pas de fruits. A la campagne, les engrais et pesticides, ajoutés à la diminution de la biodiversité, menacent lourdement les insectes. Or leur raréfaction pourrait causer de sérieux problèmes de pollinisation de diverses espèces végétales (deux tiers des pollens ont disparu en cinquante ans). Plusieurs villes (New York, Chicago, Paris, Marseille, Lyon, Berlin, Genève ou Lausanne) offrent avec succès leurs toits pour l'installation de colonies d'abeilles et contribuent ainsi à la survie des abeilles et de la biodiversité. Les abeilles sont en effet très à l'aise en ville et y vivent mieux en raison de l'absence de traitements chimiques et d'une température légèrement supérieure à celle de la campagne. Les abeilles des villes se déplacent dans un rayon de 1-3 kilomètres et le pollen butiné dans les espaces verts et les jardins privés urbains produit un miel plus abondant et plus riche que dans certaines zones rurales où il est souvent victime de la monoculture (tournesol et colza).

Les ruches pourraient être gérées par des apiculteurs privés. En plus, se lancer dans sa propre production de miel, deviendrait accessible à un plus grand nombre de personnes.

Qualité du miel

Le site Internet de la Ville de Lausanne mentionne (<http://www.lausanne.ch/17.5.2012>) : 'La qualité du nectar est excellente. Après des analy-

Séance du 21 mai 2012

Divers (suite)

ses fédérales et cantonales, aucun résidu de produits de traitement, ni aucune trace de plomb ou de métaux lourds n'ont été décelés'."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 56 de Mme Elisabeth Reber Jung (PS) et de 23 cosignataires demandant que la Ville s'engage pour la biodiversité en installant des refuges à insectes

Mme Elisabeth Reber (PS) résume le postulat ci-après :

Nous demandons à la Ville de s'engager pour la biodiversité en installant des refuges pour insectes.

Certains insectes jouent un rôle de plus en plus important dans les jardins potagers et dans les jardins d'ornement. Ces insectes qualifiés d'auxiliaires évitent l'utilisation de pesticides. Le refuge pour insectes est un concept qui permet d'optimiser la présence des insectes souhaités dans les écosystèmes. La plupart sont solitaires et creusent leur nid dans le sol, des arbres creux ou des galeries forées dans le bois (fagots de branches, tiges creuses, bûches percées de trous, briques creuses). En créant un environnement favorisant l'équilibre entre un nombre varié d'espèce végétale et un nombre varié d'espèces animales, la biodiversité en ville sera favorisée. Ces refuges pour insectes présentent également un intérêt pédagogique. Ils permettent d'éveiller les enfants et de les sensibiliser à la richesse de la faune sauvage en ville."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 57 de Mmes Christa Mutter (Verts), Andrea Burgener Woeffray (PS), Gisela Kilde (DC/VL) et de M. Thomas Zwald (PLR), ainsi que de 37 cosignataires, demandant la reconnaissance de la Deutsche Bibliothek en tant que bibliothèque publique et scolaire

Frau Christa Mutter (Grüne) fasst zusammen :

"Der Gemeinderat prüft die offizielle Anerkennung der Deutschen Bibliothek als Schulbibliothek für die deutschsprachigen Schulen mit entsprechender Subventionierung und räumlicher Ausstattung unter Beibehaltung ihres Status als öffentliche Bibliothek.

Es ist klar, dass bei dieser Entscheid offensichtlich die deutschsprachigen Schulen vergessen gingen, deshalb verlangen wir in einem Postulat, dass geprüft wird, ob die Deutsche Bibliothek die offizielle Anerkennung als Schulbibliothek und auch als öffentliche Bibliothek erhält und ihre Arbeit entsprechend subventioniert wird."

Die Einrichtung einer Schulbibliothek ist bereits obligatorisch (Schulgesetz Art. 54) und auch im Entwurf des neuen Schulgesetzes vorgesehen (Art. 83 b). In der Medienmitteilung '100 jours de Natacha Roos' hat die Gemeinde erwähnt, die Bibliothèque (francophone) de la Ville werde offiziell zur Schulbibliothek weiterentwickelt. Bei dieser Information oder dieser Entscheid gingen offensichtlich die deutschsprachigen Schulen vergessen.

Séance du 21 mai 2012

Divers (suite)

Die Bibliothèque de la Ville wird von der Stadt (Kulturdienst) betrieben und ist rein französischsprachig. Der private Verein Deutsche Bibliothek erhält eine jährliche Subvention.

| | |
|--|--|
| <i>Bibliothèque de la Ville</i> | <i>Deutsche Bibliothek (Verein)</i> |
| <i>Budget de la Ville Fr. 483700.--</i> | <i>Subvention der Stadt Fr. 70'000.--</i> |
| <i>2000 Abonnements</i> | <i>1558 Abonnements</i> |
| <i>Abos : Fr. 30.--/10.-- (abo bilingue 50.-)</i> | <i>Jahresabo Fr. 40.--/10.--</i> |
| <i>84'000 prêts</i> | <i>79'159 Ausleihen</i> |
| <i>35'940 livres</i> | <i>18'500 Bücher + Medien</i> |
| <i>Site Web sur www.ville-fr.ch en ce moment pas atteignable.</i> | <i>http://www.deutschebibliothekfreiburg.ch/</i> |

Pro Kopf der Bevölkerung lässt sich die Stadt also jede französischsprachige Person rund 2,3 mal so viel kosten wie eine deutschsprachige. Die Deutsche Bibliothek finanziert sich durch sehr viel ehrenamtliche Arbeit und einen Unterstützungsverein.

Trotz knappem Budget und wenig Platz geht ihr Angebot teils über jenes der Bibliothèque de la Ville hinaus :

- *frühzeitige Informatisierung : Katalog, Ausleihe, Mahnwesen*
- *Ausleihe von DVD, Hörbüchern und neustens auch E-Book-Readern*

Die dt. Bibliothek erbringt bereits Leistungen für die Kindergärten und Primarschulen der Stadt und wird dafür von der Schuldirektion mit einem bescheidenen Stundenansatz entschädigt. Auf Dauer kann nicht für eine öffentliche, obligatorische Aufgabe auf Gratisarbeit gesetzt werden, während auf französischsprachiger Seite die gleiche Aufgabe von Festangestellten mit korrektem Lohn erledigt wird.

Auch im Sinne der Gleichstellung der Sprachengemeinschaften der Stadt bitten wir deshalb den Gemeinderat und die involvierten Dienststellen (Kultur, Schulen), in Zusammenarbeit mit der Deutschen Bibliothek einen Leistungsauftrag zu erarbeiten, der

- *den deutschsprachigen Schulen ein gutes Bibliotheksangebot und eine fachkundige Betreuung bietet*
- *der deutschsprachigen Bevölkerung die Weiterexistenz der sehr gut frequentierten Deutschen Bibliothek sichert."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

B. NOUVELLES QUESTIONS

- n° 64 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) relative à l'état de la toiture de l'ancien bâtiment de l'école de la Villa Thérèse

M. Pierre-Alain Perritaz (PS) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

"En juin 2011, à l'école de la Villa Thérèse sur l'ancien bâtiment, un morceau de ciment s'est détaché d'une tuile et est tombé dans la cour de récréation. Heureusement ce jour-là, il n'y avait pas classe.

Séance du 21 mai 2012

Divers (suite)

Une entreprise mandatée pour effectuer la réparation a informé le service de l'Edilité que la toiture devrait être complètement refaite. De plus, il n'y a aucune isolation du toit de cette école.

Est-ce que le Conseil communal a prévu de faire des travaux de toiture pour éviter qu'un nouveau morceau de ciment ne tombe dans la cour, et si oui, dans quel délai ? Est-il prévu d'isoler ce toit par la même occasion ?"

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, s'exprime comme suit :

"Suite à cet incident un contrôle a été effectué. Des mesures urgentes ont été prises, afin de garantir la sécurité. Pour donner suite à l'avis de l'entreprise, nous entreprendrons cet été l'assainissement d'une partie de la charpente, les arêtiers du côté de la cour et de l'entrée. Il s'agit de travaux uniquement de couverture qui seront financés dans le cadre du budget de fonctionnement. En revanche, une réfection plus complète de la toiture, y compris de l'isolation thermique, ne sera opérée qu'ultérieurement. Cette réflexion sera intégrée dans le cadre du réexamen du Plan directeur des Ecoles, réexamen que vous avez accepté lors de la dernière séance. Cette réactualisation du Plan directeur des Ecoles comprendra également l'assainissement énergétique de tous les bâtiments scolaires."

M. Pierre-Alain Perritaz (PS) est satisfait de cette réponse.

- n° 65 de M. Vincent Jacquat (PLR) relative à l'expertise du service de la Mobilité sur les effets de la mise en sens unique de l'avenue de la Gare

M. Vincent Jacquat (PLR) s'exprime dans les termes ci-après :

"Au début de février 2012, le service de la Mobilité a présenté une 'expertise' sur les effets de la mise en sens unique de l'avenue de la Gare. Une expertise interne, datée du 25 janvier 2012 et qui arrive à la conclusion que le trafic au centre-ville a diminué et que la qualité de l'air s'est améliorée.

Face à ces résultats pour le moins étonnants, j'ai écrit, en date du 10 mars 2012 au service de la Mobilité, afin d'obtenir les données relatives à cette 'expertise'. Suite à mon courrier, le Chef de service M. J.-C. Bossens m'a informé par écrit, en date du 26 mars 2012, que les données relatives à l'expertise allaient être 'rassemblées' et qu'elles me seraient 'transmises prochainement'.

Nous sommes aujourd'hui le 21 mai 2012 et je n'ai toujours pas reçu ces données. J'en suis fortement navré. Par conséquent, permettez-moi de vous poser les questions suivantes :

1. *Qu'y a-t-il à rassembler alors que l'expertise a été publiée ?*
2. *Le Conseil communal a-t-il l'intention de jouer la montre dans ce dossier ? Si oui, pour quelles raisons ?*
3. *Puis-je espérer recevoir durant le mois de mai les informations demandées, je précise le mois de mai 2012 ?"*

Séance du 21 mai 2012

Divers (suite)

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et Mobilité, s'exprime comme suit :

"Les données relatives à cette expertise se trouvent dans un état brut, dans plusieurs classeurs fédéraux et doivent donc être rassemblées, afin de pouvoir être présentées de manière intelligible pour une personne qui ne dispose pas d'une formation d'ingénieur des transports. Ces données ont maintenant été rassemblées. M. le Conseiller général V. Jacquat devrait être contacté la semaine prochaine pour fixer un rendez-vous avec le service de la Mobilité."

M. Vincent Jacquat (PLR) s'exprime comme suit :

"Je suis satisfait de cette réponse. Je me dis que j'aurais dû poser cette question il y a un mois déjà."

- n° 66 de Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) relative au projet du Werkhof

Mme Andrea Burgener Woeffray (SP) pose la question ci-après :

"Le 23 mars 2009, le Conseil général a approuvé avec une confortable majorité le message n° 10bis (donc déjà un message complémentaire), concernant le projet du Werkhof."

Selon l'arrêté, le Conseil communal était autorisé à utiliser le montant de 1,5 million de francs. Ce versement était conditionné au financement global du projet Werkhof-Frima. Il a été arrêté que le versement ne serait effectué que lorsque les garanties financières des partenaires et 'sponsors' seraient trouvées et que les 100 % du financement seraient finalisés dans un délai maximal de deux ans. Ce délai est expiré depuis le 27 avril 2011. Depuis lors, rien n'a bougé."

D'où mes questions:

- *dois-je tirer la conclusion que le projet voté ne se réalisera pas ?*
- *y a-t-il un nouveau projet ? Et si oui, avec quelle affectation ?*
- *si oui, une coordination entre le Werkhof et la Vannerie est-elle envisagée ?*
- *si oui, le Canton participera-t-il avec une subvention (biens culturels, financement des institutions sociales) ?*
- *a-t-il pu inscrire le montant nécessaire dans son plan financier pour la législature 2012-2016 ?"*

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de la Culture, répond comme suit à cette question :

"Il est évident que le délai a expiré le 27 avril 2011. Nous avons reçu une demande de prolongation de délai de la part de l'association Frima jusqu'au 31 décembre 2011. Nous avons accordé cette prolongation pour la raison essentielle que le service de l'Edilité n'a été plus qu'occupé par les investissements liés à l'introduction de la deuxième année d'école enfantine et par les constructions scolaires. Nous n'avons pas les moyens de courir deux lièvres à la fois. Nous avons mis la priorité

Séance du 21 mai 2012

Divers (suite)

sur les constructions scolaires et avons prolongé le délai imparti à Werkhof-Frima pour lui permettre de compléter sa collecte de fonds.

En février 2012, l'Association Werkhof-Frima nous a contactés. S'en est suivie une série d'échanges. Au terme de ces échanges, la Commune de Fribourg a décidé de reprendre à son compte le projet Werkhof et d'en revenir à la version n° 1 de ce projet. Comme vous vous en souvenez probablement, il y avait eu deux versions, dont une version 'légère'. Les services communaux ont donc repris ce projet n° 1 qui prévoyait l'affectation de divers locaux aux besoins de la Ville. Il s'agit de répondre aux besoins en accueil extrascolaire de l'Auge et de la Neuveville, d'accueillir à l'avenir la maison de quartier qui aujourd'hui se trouve à la Vannerie et pour laquelle la Ville paie un loyer élevé au Canton. Nous ne voulons pas faire perdurer cette situation. Avec ce projet n° 1, la maquette Frima et le SPE seront logés dans les deux étages sous la toiture.

Nous avons repris cette variante initiale qui date en fait de 2006 et dont les projections financières étaient à l'époque de quelque 4,5 millions de francs. Le service des Finances a analysé les chiffres avancés à l'époque par l'architecte mandaté. Nous les avons réévalués en fonction des données actuelles. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Nous poursuivrons ces démarches le plus rapidement possible, parce que nous aimerions mettre en activité ces accueils extrascolaires pour 2013. Nous viendrons devant le Conseil général au plus tard cet automne avec ce projet amélioré, chiffré, afin d'obtenir votre approbation."

Frau Andrea Burgener Woeffray (SP) sagt :

"Ja ich bin überrascht und freue mich über diese Botschaft."

- n° 67 de Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) relative à la Maison des artistes

Mme Andrea Burgener Woeffray (SP) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

"Lors du débat du 1^{er} mars 2010 au sujet de la vente de l'immeuble administratif des services industriels sis à la Planche-Inférieure 4, la discussion a tourné également autour des associations culturelles et de leurs besoins en locaux. Le Conseil Communal, a laissé entendre, par la voix de la Directrice de la Culture, que - je cite - 'l'idée d'une maison des artistes' accueillant des acteurs culturels ne pourrait être étudiée que dans une perspective à long terme, en lien avec l'avenir du Werkhof, voire éventuellement à la Maigrauge, soit en partenariat avec le Groupe E soit avec les sœurs du monastère et que 'quelques ouvertures pourraient également venir du côté de l'Etat, en qualité de propriétaire immobilier' (cf. procès-verbal de la séance du Conseil général du 1^{er} mars 2010, p. 372). Mme la Directrice de la Culture, annonçait également son soutien à des discussions multilatérales, qui pourraient être mises sur pied par le Préfet.

D'où mes questions:

- quelle est la position du Conseil Communal quant à la mise à disposition ou à une location de locaux pour les associations culturelles ?

Séance du 21 mai 2012

Divers (suite)

- *le parc immobilier de la Commune offre-t-il une solution à court ou moyen termes ?*
- *quels efforts ont été entrepris depuis 2010, ensemble avec le Préfet ou l'Agglomération ?"*

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de la Culture précise ce qui suit :

"Le Conseil communal n'a pas de locaux à mettre à disposition des acteurs culturels. Nous l'avons déjà déclaré très clairement. Nous avons deux ou trois locaux qui restaient de l'ancien site des Services industriels. Ces espaces ont été mis à disposition à ceux qui ont crié le plus fort. A l'heure actuelle, ils sont sauf erreur quatre à occuper ces locaux, mais toujours de manière très précaire.

Comme vous l'avez indiqué, plusieurs pistes avaient été évoquées. L'idée de la Maigrauge avec le Groupe E n'a pas eu de suite. En ce qui concerne le Werkhof, on constate une nouvelle fois qu'on ne pourra pas courir deux lièvres à la fois. Les locaux du Werkhof seront affectés à d'autres fins. Différents contacts du côté de l'Etat n'ont absolument pas abouti, d'autant plus que la Ville de Fribourg n'entend pas porter ce dossier toute seule. Nous estimons que les engagements de l'Etat pris au moment de la résiliation des bails de l'ancienne Commanderie de Saint-Jean doivent malgré tout être pris en compte. Ce n'est pas à la seule ville de mettre à disposition des locaux, sans qu'il y ait de partenariat avec les artistes, et si possible avec l'Etat.

Une éventuelle location de locaux pour ces associations culturelles ?

S'il y avait des lieux encore disponibles, nous pourrions étudier la chose. Nous avons parlé tout à l'heure du bâtiment du cinéma Corso. Nous allons voir s'il existe une option de ce côté-là. Mais il faudra faire très attention, car on sait que les loyers y seront extrêmement élevés. Les négociations ne seront donc pas aisées pour les milieux culturels, d'autant plus qu'il faudra investir pour modifier la structure même des lieux.

Qu'en est-il des efforts entrepris depuis 2010 avec le Préfet ?

Nous vous l'avons déjà déclaré. Nous avons une vision plus large que celle de la commune pour cette Maison des artistes. Le Préfet a eu plusieurs contacts avec la Ville et les acteurs culturels pour essayer de faire correspondre les différentes demandes, visions ou éventuelles potentialités qui pourraient réunir ces partenaires. Des discussions ont porté sur l'ancienne usine Vuille pour laquelle toute une approche avait été développée et présentée au Conseil communal. Celui-ci avait chargé le Service culturel, le service des Finances et l'Edilité d'analyser la situation. Pour l'instant, cette option est plutôt gelée, parce que les tractations avec le propriétaire n'ont toujours pas eu lieu. La situation est très complexe. A court terme en tout cas, aucune solution ne se dessine du côté de l'immeuble Vuille.

Vous émettez le vœu de trouver une solution à court ou moyen termes. La concrétisation de l'idée de la Maison des artistes doit vraiment se voir à long terme. Pour l'instant je n'ai ni le site, ni les locaux, ni les gens, ni les moyens... Je serais ce soir fort embarrassée si je devais

Séance du 21 mai 2012

Divers (suite)

vous annoncer un projet qui réponde à vos souhaits. Il faut donc poursuivre les tractations à la recherche de locaux, y compris en dehors de la ville de Fribourg, locaux qui pourraient abriter une Maison des artistes dans une vision d'agglomération, voire de district."

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) est satisfaite, au moins partiellement de cette réponse.

"Si je peux suivre les réflexions au sujet de la mise à disposition de locaux ou plus exactement de l'extrême difficulté de mise à disposition de locaux, j'attends du Conseil communal qu'il continue à jouer un rôle de facilitateur désormais au niveau du Grand Fribourg entre tous les milieux intéressés."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de la Culture, a oublié de mentionner l'Agglomération.

"Or, c'est effectivement un élément essentiel de notre approche. L'Agglomération ne s'occupe absolument pas de la mise à disposition de locaux ou d'espaces pour des acteurs culturels. Actuellement, son mandat dans le domaine culturel se limite au subventionnement des activités culturelles régionales. Je crois qu'il faut s'en tenir là pour l'instant."

- n° 68 de Mme Eva Kleisli (Verts) relative à la "faillite" du recyclage du plastique

Mme Eva Kleisli (Verts) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

"Je reviens sur un problème soulevé par M. C. Allenspach lors de l'examen des comptes, afin d'obtenir une réponse claire. Selon un article paru dans le numéro no 489 de l'"Objectif" intitulé 'La faillite de la filière plastique', seul le PET serait recyclé. Le reste du plastique récolté rejoindrait les ordures ménagères. Cet article relève aussi qu'en 2006, la société suisse Polymera a essayé de relever le défi de transformer le plastique en granules réutilisables, mais qu'après deux ans, cette entreprise a dû cesser ses activités. Le tri n'était pas assez minutieux en amont et le plastique collecté n'était pas suffisamment propre."

Les informations données par ce journal sont-elles exactes ? Si tel est le cas, je retirerai le postulat que j'ai déposé sur le recyclage des sacs en plastique et j'en présenterai un nouveau."

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 69 de M. Christoph Allenspach (PS) relative à la l'utilisation des plastiques non PET pour l'incinération des ordures ménagères

M. Christoph Allenspach (PS) s'exprime comme suit :

"J'en reviens au problème du tri des plastiques non PET. Dans sa question, Mme E. Kleisli a déjà esquissé une piste pour la réponse. Aussi, je me propose d'ouvrir une autre piste. Je me demande si, finalement, ce ne serait pas une si mauvaise chose que ces plastiques non PET puissent être mélangés aux ordures ménagères qui sont, en règle

Séance du 21 mai 2012

Divers (suite)

générale, fortement mouillées. A une certaine époque, on recourait à du papier récolté pour faciliter l'incinération des ordures ménagères.

Le cas échéant, si la réponse à cette question est affirmative, j'aimerais alors savoir quand la voirie entreprendra de collecter de manière plus systématique les déchets verts, comme le prévoit la révision d'un règlement décidée, il y a maintenant deux ans, ici même, par ce Conseil."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, souhaite fournir une réponse globale à cette problématique.

Il sera donc répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 70 de Mme Marine Jordan (PS) relative à la mise en œuvre de la nouvelle loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour

Mme Marine Jordan (PS) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

"La loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour stipule à son article 6, alinéa 1 : 'les communes ou associations de communes évaluent tous les quatre ans le nombre et le type de places d'accueil nécessaires à la couverture des besoins en structures d'accueil extrafamilial. (...)

L'alinéa 2 ajoute : 'Les résultats des évaluations sont communiqués aux citoyens et citoyennes.'

Une évaluation a été menée par la Commune concernant les besoins des enfants en âge de scolarité, c'est-à-dire les besoins en termes d'accueil extrascolaire. Je profite l'occasion pour remercier la Ville qui a lancé cette évaluation rapidement après l'entrée en vigueur de la loi. Mes deux premières questions portent sur cette étude.

- a) *Tout d'abord, le questionnaire que j'ai rempli moi-même m'est apparu extrêmement mal construit. Il n'était pas toujours facile de savoir comment répondre aux questions. Par ailleurs, les documents qui auraient dû être annexés et qui auraient été certainement nécessaires pour remplir correctement le questionnaire n'ont pas été transmis. A partir de là peut-on vraiment tirer des conclusions fiables pour la planification des places d'accueil extrascolaire ?*
- b) *Ma deuxième question porte sur l'information adressée aux habitants. Une brève information est parue dans 'La Liberté' du 25 avril 2012, faisant état d'une demande de places d'accueil qui ne pourra pas être satisfaite. Le Conseil communal a-t-il prévu d'informer les citoyens et citoyennes par une autre information supplémentaire ou se contente-t-il de cette unique information ?*
- c) *Finalement, ma dernière question concerne la couverture des besoins en places d'accueil pour les enfants en âge préscolaire. Une telle évaluation des besoins est-elle prévue ? Et si oui, dans quel délai ?"*

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles et des Affaires sociales, répond comme suit au nom du Conseil communal :

Séance du 21 mai 2012

Divers (suite)

"a) *Le questionnaire, objet de la première question, est celui proposé par le Service de l'enfance et de la jeunesse. Il nous a semblé plus judicieux de le reprendre, même si effectivement certaines questions sont parfois mal formulées. Mais le fait de reprendre ce formulaire nous permettait d'utiliser la grille cantonale pour le dépouillement et permet aussi ensuite des comparaisons avec les autres communes du canton. Des documents auraient dû effectivement mis en annexe, mais cela n'a pas été le cas. Veuillez nous en excuser. Quand nous nous en sommes rendu compte, il était trop tard. L'envoi était déjà fait et nous avons renoncé à un envoi supplémentaire en raison de son coût.*

b) *Peut-on tirer des conclusions fiables de ce questionnaire ? Sur les 2'844 formulaires envoyés aux familles avec enfants de 0 à 12 ans, 1'050 formulaires nous sont revenus, ce qui représente un taux de participation de 37 %. Ce chiffre est assez élevé et démontre l'intérêt des familles pour ces questions. Il faut savoir qu'en comparaison, à Villars-sur-Glâne, le taux de réponses a été de quelque 20 %. En nous fondant sur ces questionnaires, nous pouvons estimer le manque de places de crèche à 74 par année. Cette situation de pénurie nous était déjà globalement connue grâce aux échanges que nous avons régulièrement avec la Fédération des crèches. Pour le secteur des accueils extrascolaires, le questionnaire était moins nécessaire, car nous disposons déjà de données précises, à savoir les inscriptions faites par les familles chaque année. Pour la rentrée 2012 – 2013, nous avons reçu 424 inscriptions. Malheureusement 185 enfants n'ont pu obtenir toutes les unités sollicitées. Avec l'introduction de la deuxième année d'école enfantine, le manque de places est estimé à 100 par année.*

Je vous réponds donc que la situation de pénurie de places est connue de la Commune. Le nombre est évalué non seulement grâce aux réponses au questionnaire, mais par le retour d'information des crèches, ainsi que par les inscriptions aux accueils extrascolaires.

Le Conseil communal a-t-il prévu une information supplémentaire à celle qu'il a déjà donnée à la presse ? Dans un premier temps, nous pensions publier un communiqué de presse, mais suite aux demandes pressantes de plusieurs journalistes, nous avons opté pour une conférence de presse. Je peux en revanche tout à fait souscrire à votre idée de publier sur le site internet de la Ville les résultats de cette enquête.

c) *Une évaluation des besoins est-elle prévue ? En réalité, cette évaluation des besoins est faite. Ce qui compte maintenant, c'est de déterminer comment on couvrira ces besoins. Je rappelle que la Ville dépensera en 2012 4'215'000 francs pour les crèches. Entre 2011 et 2012, le budget a augmenté de 500'000 francs. Nous consacrons 2 millions de francs aux accueils extrascolaires. A l'avenir, un groupe de travail réunissant les trois directions intéressées, à savoir les Finances, l'Edilité et les Ecoles, sur les besoins des accueils extrascolaires et des crèches. J'ajoute que nous avons l'intention de créer des 'Mittagstisch' pour libérer des places dans les accueils extrascolaires qui recevraient des enfants de 5^{ème} et de 6^{ème} année.*

Pour ce qui est de crèches, la politique de la Direction des Ecoles est de soutenir la création de crèches dans un quartier qui n'en possède pas. Il s'agirait ainsi d'augmenter le nombre de crèches par la création chaque année d'une crèche. Pour 2013, nous aimerions que

Séance du 21 mai 2012

Divers (suite)

ce soit la crèche de Monséjour. Seules des considérations financières nous empêcheraient de faire ce choix-là.

En conclusion, le Conseil communal est tout à fait conscient de la nécessité d'offrir à sa population des places dans des crèches et dans les accueils extrascolaires. Depuis de nombreuses années, ce nombre a progressé de manière régulière et devrait continuer à évoluer en ce sens, car le Conseil communal, avec la Direction des Ecoles, en a fait l'une de ses priorités. Espérons que les finances de la Ville nous permettront d'aller aussi vite que nous les souhaitons."

Mme Marine Jordan (PS) est satisfaite de cette réponse qui est complète.

- n° 71 de Mme Yolande Peisl-Gaillet (Verts) relative au plan communal des énergies

Mme Yolande Peisl-Gaillet (Verts) déclare ce qui suit :

"Dans le cadre des discussions concernant le rapport de gestion, M. le Conseiller communal, J. Bourgknecht nous a expliqué que le plan communal des énergies n'existe pas encore et qu'il serait intégré au nouveau PAL.

Je souhaiterais donc savoir pourquoi ce plan communal des énergies, ainsi que le plan directeur énergétique, ont été présentés comme réalisés en 2011 lors du renouvellement du label 'Cité de l'énergie'."

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

Aucune autre intervention n'étant annoncée, la séance est close. Il est 23.10 heures. (Applaudissements)

Fribourg, le 11 juin 2012
AP/nm/ib

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Jean-Pierre WOLHAUSER

André PILLONEL

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI